

REPUBLIQUE DU SENEGAL



UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE ET
DU SPORT

(I.N.S.E.P.S)

MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE
PHYSIQUE ET DU SPORT

THEME :

**PROBLEMATIQUE DE LA PRESERVATION DES VALEURS
CULTURELLES ET DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT
TECHNIQUE DU COMBAT DE LA LUTTE AVEC FRAPPE**

Presenté par:

M. Macodou SARR

Sous la direction de:

M. Djibril SECK

Année Universitaire: 2011 - 2012

GRACE

Tout d'abord, rendons grâce au BON DIEU, le Miséricordieux, le Tout Puissant, le Dieu des terres et des cieux.

Lui qui a fait de nous des êtres humains dotés d'intelligence pouvant œuvrer pour le Sport et l'Education, des êtres qui mourront dans cette noble tâche. Lui seul dont le travail n'a point de critiques, ni d'erreurs.

Je ne saurais entamer ce travail sans invoquer la mansuétude du Tout Puissant, à Lui je dois toute cette satisfaction, je le remercie au plus profond de mon être.

Le tout puissant, pour la bienveillance, la protection et l'assistance permanente qu'il m'a apporté jusqu'ici.

Sans lui, tout travail est voué à l'échec et l'on ne saurait ni le commencer ni le terminer.

Saluons son prophète Mohamed (PSL) et tous ceux qui ont œuvré pour l'Islam.

Pour finir « ALHAMDOULILAH » pour avoir terminé une tâche si lourde grâce à Dieu.

DEDICACES

Ce Modeste Travail est dédié :

- ✓ **Au bon Dieu**
- ✓ **A feu ma grand mère Seyni DIOUF**
- ✓ **A ma mère Magatte SYLLA**
- ✓ **A mon père Sékou SARR**
- ✓ **A ma famille** : ma sœur Ndeye Aminata SARR, mes frères, Mamadou DIOUF et El Hadji SARR.
- ✓ **A mes neveux et nièces** : Sekou SARR, Mbaly SONKO et Fatou Galy FALL
- ✓ **A mes Oncles** : Assane SYLLA, Omar SYLLA, Babacar SYLLA, Matar Sylla, Yankoba SARR, Ousmane THIAM et à feu Makhoudia SYLLA, Badou SYLLA, Bourama SARR
- ✓ **A mes cousins et cousines** Cherif Bounama SYLLA, Rokhyatou SARR, Ndeye Maguette SYLLA, Lalo Fodé SARR, Omar SARR, Soiré SARR, Massémane SARR, Malamine SARR, Almamy SARR et Bounmnasse SARR.
- ✓ **A tous mes camarades de l'INSEPS**
- ✓ **A vous tous qui m'avez soutenu.**

REMERCIEMENTS

Gloire à ALLAH à son prophète Muhammad (PSL)

Nous adressons, toute notre gratitude à toutes les personnes qui de près ou de loin ont hautement contribué à la réalisation de ce mémoire.

Mes remerciements vont tout particulièrement à :

- ✓ Monsieur Djibril SECK, professeur à l'INSEPS, qui malgré ses nombreuses et lourdes charges a accepté de diriger ce travail avec méthode, rigueur, et abnégation. Sincèrement nous ne trouvons pas les mots pour vous exprimer une reconnaissance particulière. Nous vous disons simplement merci.
- ✓ A Grégoire DIATTA de la bibliothèque de l'INSEPS pour leur étroite collaboration.
- ✓ Tous les professeurs de l'INSEPS
- ✓ Tous les étudiants de l'INSEPS (surtout mes camarades de promotion : Cherif Bounama SYLLA, Mansour DIOP, Samba Cissé FAYE, Cheikh Sadibou YADE, Ousseynou BARRY, Abdou THIAW, Ousmane DIATTA, Ousseynou MBAYE, Ibrahima CISS, Ousmane SY, Aboubacar K MANE,)
- ✓ Tout le personnel de l'INSEPS.
- ✓ A monsieur Abdou BADJI : directeur technique de lutte traditionnelle et de lutte Olympique.
- ✓ A monsieur Khalifa SOW président des arbitres.
- ✓ Aux managers des lutteurs et leur président BABOU
- ✓ Aux promoteurs Moustapha GUEYE, Assane NDIAYE, Aziz NDIAYE et Hyacinthe NDIAYE alias Manga 2
- ✓ Aux écoles et écuries de lutte FASS AUTHENTIQUE, FASS BENOOU, école de lutte Fodé DOUSSOUBA, à l'écurie NDAKAROU,
- ✓ Aux personnels administratifs du CNG de lutte

- ✓ A ma mère Maguatte SYLLA et à mon père Sekhou SARR pour votre affection et les sacrifices que vous avez consentis a mon éducation.
- ✓ A Mbaly SONKO, pour son soutien moral, affectif et sa patience.
- ✓ A tonton Assane SYLLA pour vos conseils et encouragements.
- ✓ A tous les professeurs de l'INSEPS : par votre sens de la responsabilité, soyez remerciés à travers ce travail.
- ✓ A Mouhamed BA pour vos conseils et encouragements.
- ✓ A Ndoumbé SENE pour vos conseils et encouragements.
- ✓ A El Hadji Doudou NIANG pour vos conseils et encouragements
- ✓ A Pape Amadou WILANE pour vos conseils, encouragements.
- ✓ A Moussa KANE pour votre soutien, conseils et encouragement.
- ✓ A Serigne Mbacké TOURE pour votre aide soutien financier.
- ✓ A l'ensemble des administratifs, des amateurs, des managers, des lutteurs qui ont accepté de participer à la réalisation de ce mémoire.
- ✓ A feu Malamine DIOUF pour vos encouragements, conseils, soutiens moraux dans les moments difficiles. Repose toi en paix ; merci, merci et merci encore.
- ✓ A toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce document.

RESUME

RESUME

Notre étude porte sur la problématique de la préservation des valeurs culturelles et la modification du règlement technique de la lutte du combat.

Il s'agira donc de mieux comprendre comment s'articulent, se conjuguent à la fois la préservation des valeurs et de la pratique comme des croyances et le processus de « sportivisation » et de spectaculisation liés à la modernité mais également mais de mettre en évidence la complexité de la pratique de la lutte sénégalaise, envisagé dans une perspective pluridisciplinaire.

Nous avons présenté notre thème en quatre chapitres :

Le premier chapitre parle de la revue de littérature, on y a défini, des concepts comme le sport traditionnel, nous nous sommes intéressé à la lutte traditionnelle pratiquée au Sénégal par les différentes ethnies. Nous avons défini les notions de « bakk » de « bakku » et de « tuus ». On a fait une présentation de la spécificité de cette pratique au Sénégal, son inscription historique et sociale.

Enfin on parlé des modifications qui ont été effectuées sur le règlement de la lutte avec frappe.

Dans le deuxième chapitre on a parlé de notre méthodologie. Pendant notre enquête sur le terrain on a fait des entretiens semi directs à notre population d'étude de quarante cinq (45) sujets dont quinze (15) lutteurs en activité, cinq (5) entraîneurs, cinq(5) arbitres, cinq(5) managers, quatre (4) promoteurs, neuf (9) amateurs et deux(2) administratifs.

Le troisième chapitre est consacré à la présentation, le commentaire des résultats, ces derniers ont été établis en faisant une description d'éléments significatifs choisis le plus objectivement possible dans notre population d'étude.

Sur ce chapitre on a terminé par une discussion.

Le quatrième et dernier chapitre est consacré aux perspectives, aux recommandations et à la conclusion générale.

Les résultats obtenus nous ont permis de constater que :

Même si le règlement fait l'objet d'un consensus au CNG de lutte il ne l'est pas au niveau des autres composantes de la lutte, ce qui fait que le CNG doit revoir sa communication.

L'arène est considérée comme le lieu mystique des lutteurs

On note une crise d'identité au niveau des prestations de « bakk » de « tuus » des lutteurs en activité sont différentes de celles que faisaient les anciennes gloires.

Les autres composante de la demande quand le CNG effectue des modifications sur le règlement de la lutte, qu'on leur demande leurs avis.

L'aire de combat est petite.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

GRACE

DEDICACE

REMERCIEMENT

RESUME

SOMMAIRE

INTRODUCTION 13

PROBLEMATIQUE 16

CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE 18

I.LA LUTTE TRADITIONNELLE AU SENEGAL 19

I.1 Chez les Wolofs 20

I.1 Chez les Sérères 21

I. 3 Chez les Diolas 23

I.4 Chez les Toucouleurs 25

II. Définition des notions de rites_rituels « Bakk » de « Bakku » et de « Tagg. 26

II.1.1 Rites- Rituels26

II.1.2 Nature du rite.....27

II.2 Origine du «Bakk » et du «Bakk »..... 27

II.3 Le «Bakk » la «Devise»..... 28

II.4.1 Le « Tuus » 28

II.4.2 Caractéristique du rythme dans le « Tuus29

III- HISTORIQUE DE LA TECHNIQUE ET DES REGLES DE LUTTE...30

III-1 La technique de lutte	31
III-2 Les règles	31
III-3 Approche des formes de corps	32
III-4 LES GARDES :	32
a) La garde basse :	32
b) La garde moyenne :	32
c) La garde haute	33
III-5) LES PRISES ET SAISIES	33
III-6) LES COUPS PERMIS ET INTERDITS EN LUTTE	33
III.6.1 Les coups permis	33
III.6.2 Les coups interdits	34
IV) LE REGLEMENT :	34
IV-1.) L'aire de compétition et de combat	35
IV.2) La durée des combats	35
IV.3) Appel des lutteurs	35
IV.3) Les interdits aux lutteurs et accompagnateurs	36
IV.5) Les sanctions	37
IV.6) L'arbitrage	38
IV.7) Le verdict	40
IV.8) La passivité	41
IV.9 Le circulaire des modifications la saison sportive 2011-2012	41
CHAPIRE II METHODOLOGIE	43
II METHODOLOGIE	44
II.1 Démarche théorique	44
II.2 Population d'étude	44

II.3	Méthode	45
II.3.1	Entretiens semi-directs	45
II.4	Traitement du contenu	46
CHAPITRE III : PRESENTATION, COMMENTAIRE DES RESULTATS ET DISCUSSION.....		47
III.1	PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS.....	48
III.1.1	Présentation et commentaire des résultats du guide d’entretien des lutteurs	48
III.1.2	Présentation et commentaire des résultats du guide d’entretien des entraîneurs	51
III.1.3	Présentation et commentaire des résultats du guide d’entretien des arbitres	52
III.1.4	Présentation et commentaire des résultats du guide d’entretien des promoteurs	53
III.1.5	Présentation et commentaire des résultats du guide d’entretien des amateurs	55
III.1.6	Présentation et commentaire des résultats du guide d’entretien des administratifs CNG.....	56
III.1.7	Présentation et commentaire des résultats du guide d’entretien de managers	58
III.2	DUSCUSSION.....	60
III.2.1	L’arène comme lieu mystique des lutteurs	60
III.2.2	Crise d’identité du « tuus »	61
III.2.3	Le CNG doit revoir sa communication	62
III.2.4	L’aire de combat est top petite	63

CHAPITRE IV PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS	64
PERSPECTIVES ET RECOMMENATIONS	65
CONCLUSION	67
BIBLIOGRAPHIE	69
ANNEXE	72

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Au Sénégal, la lutte est le sport traditionnel le plus populaire. Ce n'est pas seulement une discipline sportive mais un sport de combat existant depuis des millénaires et qui incarne les traditions de la façon la plus manifeste. Elle fait parti des sports individuels dont la pratique draine un monde pléthorique, déchaîne aussi des passions et est exploitée à des fins commerciales.

La lutte était une occasion de faire de la fête, dans les villages après les moissons. La lutte visait à acquérir certaines valeurs allant dans le sens de la socialisation des individus.

Cette activité de la lutte libre associée à la frappe, devient un sport de préhension et de percussion en même temps, aujourd'hui sous l'égide du CNG (Comité national de Gestion de la Lutte) qui impose des règles.

Sa grande importance à travers le monde entier est obtenue grâce à sa modernisation et à l'évolution du règlement de la lutte.

L'arène comme lieu privilégié des combats, semble refléter à chaque affrontement toute la culture sénégalaise.

En effet, l'arène est aujourd'hui le lieu par excellence d'un dialogue intelligible et compréhensible des langues que nous parlons, des religions révélées qui y prennent forme et se mêlent à nos pratiques animistes.

Les ethnies y manifestent, dans un climat d'émulation, leurs rites les plus caractéristiques. Même les autres êtres vivants, animaux, plantes ont leur place dans cet espace et notamment sont utilisés dans les pratiques mystiques.

Cependant, la lutte traditionnelle avec frappe est confrontée à des problèmes de réglementation et de préservation des valeurs traditionnelles et culturelles. Ce qui motive notre intérêt pour mener une étude concernant les modifications fréquente du règlement et de ses conséquences sur la préservation des valeurs culturelles.

Tout au long de notre de notre étude nous allons partir des entretiens faits aux lutteurs en activité, entraîneurs, arbitres, managers, amateurs, promoteurs et administratifs du CNG pour essayer d'obtenir des informations.

C'est ainsi que, pour traiter notre sujet, nous avons divisé notre travail en quatre parties : la première partie sera consacré à la revue de littérature, la deuxième partie à la méthodologie, la troisième partie à la présentation des résultats et à la discussion et la quatrième partie aux perspectives et recommandations.

Enfin ce travail devrait nous permettre de trouver des solutions aux problèmes de la réglementation de la lutte avec frappe et même temps à préserver nos valeurs culturelles et traditionnelles.

PROBLEMATIQUE

PROBLEMATIQUE

La lutte sénégalaise est un sport traditionnel particulier qui intègre de plus en plus la frappe d'où l'appellation, lutte avec frappe. En plus de sa dimension sportive elle intègre une dimension folklorique qui montre la tradition culturelle sénégalaise.

Les particularités ethniques (pratique, mode de vie, croyances, rites et coutumes) correspondent à des particularités de la lutte (signification, valeurs, modes de pratiques, règles d'organisation) de la tradition à la modernité car parler de lutte au Sénégal c'est découvrir sa signification et comprendre son histoire qui consiste à montrer qu'elle a longtemps participé et participe au développement sociale et culturel

Au départ, c'était un sport amateur et maintenant elle est devenue un sport professionnel qui attire de plus en plus des acteurs socioéconomiques. On voit l'arrivée de sponsors qui dictent leurs politiques au monde de la lutte pour en tirer des profits. La lutte traditionnelle avec frappe est confrontée à des problèmes de modification de son règlement.

Sur les études faites, Jules Pascal SENGHOR a parlé de l'évolution des savoirs et pratiques de référence de la lutte traditionnelle sénégalaise : problématique des modifications du règlement de la lutte avec frappe de 1996 à 2006, Khalifa COLY qui a parlé des conséquences des nouvelles modifications du règlement de la saison de lutte 2008.

Nous allons essayer de savoir, ce qui fait que certaines valeurs culturelles sont laissées en rade et ce qu'on peut faire pour y remédier, tout en respectant le règlement de la lutte avec frappe.

Dans cette étude nous allons recueillir des informations auprès : des lutteurs, des administrateurs, des amateurs, des entraîneurs, des arbitres, et des managers.

Cette manque de préservation au niveau de la lutte avec frappe au Sénégal, nous amènent à s'interroger au règlement et à ses modifications.

Est-ce que le règlement et ses modifications préservent les valeurs traditionnelles de la lutte ?

CHAPITRE I :

REVUE DE LUTTERATURE

CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE

I.LA LUTTE TRADITIONNELLE AU SENEGAL

Les jeux et sports traditionnels sont essentiels dans l'environnement socioculturel africain. La lutte traditionnelle est considérée comme une « école de vie » en se basant sur les croyances et les rites qui influent sur le comportement social et individuel. Ces pratiques remontent à des temps très lointains. Elle a été toujours pratiquée par nos ancêtres.

Au Sénégal comme ailleurs semble-t-il, la lutte a eu pour fonction sociale la préparation au métier du soldat pour les jeunes générations. Cela ne fait pas longtemps que le moment décisif d'une bataille fut le corps à corps et que les sociétés fussent souvent guerrières.

La lutte traditionnelle sénégalaise a conservé ses fonctions tout au moins dans certaines zones géographiques, malgré les multiples changements subis.

Par contre il y a des facteurs qui ont pu influencer les fonctions de la lutte. Ce sont la colonisation, les indépendances et surtout les mouvements de population qui ont engendré un métissage et un exode massif vers les centres urbains.

Malgré sa modernisation, la lutte a préservé deux de ses fonctions les plus importantes.

- Dans de nombreuses zones elle est encore véhicule de l'imaginaire.
- Elle se propose presque partout comme un moyen de valorisation de l'homme à travers le culte de la bravoure et de l'honneur qu'elle suscite. A travers deux lutteurs c'est deux familles, deux quartiers, deux villages, deux communautés, qui entrent en compétition pour l'honneur, le respect, la hiérarchisation etc.

De nos jours la lutte sénégalaise avec frappe est considérée comme notre sport national authentique et mobilise des milliers de spectateurs dans les arènes malgré la coexistence d'autres sports populaires comme le football, le basket-ball, le handball etc.

« La lutte traditionnelle » est acceptée et pratiquée par la population sénégalaise avec des styles variés suivant les ethnies.

C'est ainsi qu'on distingue la lutte :

- ✓ Wolof ;
- ✓ Sérère ;
- ✓ Diola ;
- ✓ Toucouleur.

Ces luttes dont le style varie selon les ethnies sont regroupées par la fédération sénégalaise de lutte dans une tentative de codification systématique dans l'expression « lutte traditionnelle » ; qui se compose de deux formes :

- L'une appelée lutte traditionnelle simple
- L'autre est appelée lutte traditionnelle avec frappe que l'on peut qualifier de « business » et présente beaucoup plus de spectacle.

Enfin, pour mieux étudier cette traditionnelle, nous nous proposons d'étudier son évolution, ses spécificités et sa signification dans les différentes ethnies.

Nous parlerons de la diversité des styles de la lutte qu'à travers les principales composantes ethniques de la société sénégalaise (Wolof, Sérère, Diola, Toucouleur).

Dans ce sous chapitre nous tenterons d'étudier leurs localisation, leurs formes de lutte, leur spécifié et leur signification.

I.1 Chez les Wolofs

Cette ethnie qu'on retrouve au du Sénégal : Diolof, Cayor, Walo, Baol et dans la région Dakaroise est la plus touchée, la plus marquée par la colonisation du fait de sa position géographique mais aussi de son influence démographique.

Chez les wolofs, on retrouve généralement des agriculteurs, des pêcheurs, des fonctionnaires et le plus souvent des commerçants.

Dans le passé précolonial, ces royaumes constituaient le domaine de prédilection du wolof, objet de convoitise et de multiples batailles. Ces castes guerrières conserveront une incontestable nostalgie des temps passés, d'où l'apparition du «

Lamb » vers la fin du XIX^{ème} siècle, consacrant la naissance de la lutte avec frappe en tant qu'activité récréative et culturelle.

Les séances de lutte simple appelées « mbapat » sont d'actualité car elles sont considérées comme étant le biais entre la lutte sans frappe à la lutte avec frappe.

On reconnaît souvent le lutteur wolof par sa taille moyenne avec une musculature saillante, exceptés des lutteurs du Walo, du Baol, du Cayor avec une taille plus élancée. Les techniques favorites des lutteurs wolof sont le plus souvent les arrachés, les hanchés, les décalages. La lutte dans cette société joue un rôle important car elle renforce les liens amicaux entre les citoyens et plus particulièrement entre les jeunes des différents villages. Le champion veut incarner le statut d'idole de la lutte traditionnelle dans son village d'où sa victoire compte beaucoup. Etre champion, c'est occuper la première place ce qui lui permet de se divertir, de montrer son identité culturelle, sa virilité, sa force, sa puissance, sa détermination.

La lutte est un des moyens favoris permettant aux individus de se rapprocher les uns des autres.

Cependant, depuis l'apparition de l'argent dans cette forme de lutte (lutte avec frappe), cette dernière semble perdre son authenticité.

D'après Ithiar BIDIAR (1990) « dans un contexte où lutter était un motif de satisfaction et d'honneur pour le pratiquant, la lutte est devenue un moyen de gagner de l'argent et souvent même sa vie ». (p 8)

I.2 Chez les sérères

Les sérères sont répartis un peu partout sur l'ensemble du territoire Sénégalais. Cependant nous constatons des endroits à très forte concentration de cette ethnie notamment dans le Baol, les régions de Fatick, Kaolack, Thiès et surtout dans la petite côte.

Les sérères sont aussi divisés en sous groupes avec certaines particularités.

Ainsi nous distinguons :

Les Sine Sine et les Saloum- Saloum dans la région de Kaolack

Les Nduts, les Safènes et les Nonnes dans la région de Thiès

Les Sérères de la petite côte.

Les sérères et les diolas sont des ethnies où l'organisation de la lutte conserve un cachet encore traditionnel.

Selon Théodore NDIAYE « ... la lutte c'est également des symboles et rites ...un drame, joué qui fait l'objet de gestes de personnages issus de la culture vécue par le groupe». (p6)

Chez les sérères, il existe à l'image des sociétés wolofs deux formes de lutte :

la lutte traditionnelle avec frappe

la lutte traditionnelle sans frappe.

Chez les sérères contrairement aux wolofs, la première forme de lutte fut marginalisée au profit de la dernière qui continue d'être une des pratiques majeures dans la vie quotidienne.

Le lutteur sérère est par essence un athlète impressionnant de par sa carrure et sa musculature.

Ainsi la fin des récoltes marque la période des grandes rencontres patronnées par le conseil des anciens qui veille à l'organisation et au choix des représentants de village.

Les techniques les plus fréquentes chez les lutteurs sérères sont :

- Le décalage chez les Sine-Sine et les Saloum-Saloum ;
- Le hanché chez les Safénes, les Nonnes et les Ndutes ;
- L'arraché chez les lutteurs de la petite côte (Mbour, Joal- Fadiouth).

Dans cette société sérère, la lutte est l'occasion de manifestations culturelles et folkloriques « diambadong » animées de chants et de danses rythmés par les lutteurs eux-mêmes. Ils servent à la fois de préparation physique et psychologique ayant pour but de démoraliser les adversaires potentiels.

Elles permettent aux lutteurs d'évaluer leur force, leur courage, leur ingéniosité mais aussi de défendre l'honneur de leurs villages ou de leurs communautés

Pour contrecarrer les effets d'une dénaturation engendrée par les tendances de la « sportivité » outrancière de la lutte, diverses actions sont menées pour préserver cet acquis culturel du monde sérère.

I. 3 Chez les Diolas

Les diolas sont localisés dans la région de Ziguinchor et sont généralement des cultivateurs de riz, des chasseurs, des artisans et bien sûr de bons lutteurs.

L'ethnie diola est subdivisée en trois sous groupes :

les diolas Cassa

les diolas Fogny

les diolas Blouf

La lutte traditionnelle en milieu Diola est très conservatrice et ne date pas de nos jours car elle est une pratique populaire propre aux ancêtres au niveau des villages.

En milieu diola, on assiste à une forme de lutte pratiquée partout, mais à qui on reconnaît deux particularités

La lutte pratiquée dans le CASSA présente des particularités vis-à-vis de l'autre lutte pratiquée dans le Fogny et le Blouf dont les règles de lutte sont identiques.

La seule forme de lutte que nous retrouvons dans la société diola est la lutte traditionnelle sans frappe. Compte tenu des différents sous-groupes ethniques, cette lutte traditionnelle revêt plusieurs formes.

Chez les diolas, la lutte apparaît d'abord comme un moyen privilégié d'éducation et prépare au combat afin d'apprendre son adolescent à se battre et à se défendre.

Sur le plan corporel, le développement des qualités physiques : vitesse, agilité, résistance, force.

Sur le plan social, l'intégration des règles, des normes et des valeurs sociales.

Selon Victor FAYE « ...le jeune diola qui refusait sciemment de se soumettre à l'épreuve de lutte encourait l'isolement alors que celui qui excelle en bravoure devient rapidement populaire» (p7)

Le lutteur diola du « Blouf et du Fogny », dans l'aire de combat se présente selon la tradition en « dalla », mot mandingue, c'est un grand pantalon bouffon de fabrication locale différent du pagne que porte le lutteur dans l'arène et notamment les champions. Le dalla doit être propre c'est-à-dire que le lutteur qui le porte ne devrait

pas avoir de relations sexuelle pendant toute la période de compétition. La tenue ne doit pas être souillée.

La tradition veut qu'après la confection de la tenue, une fille vierge la porte la première avant le lutteur.

Par contre dans le Cassa, d'après les sages du village, la lutte se pratique à deux occasions de l'année.

La première appelée « Bognite » se situe entre Octobre et Novembre.

C'est pendant cette période que les lutteurs Cassa sont classés par génération et par niveau de pratique. On les reconnaît à travers leurs pagnes de même couleur. Ainsi, un lutteur appartenant à une génération inférieure n'a pas le droit de rencontrer un lutteur de la génération supérieure. Au cas échéant, il doit obligatoirement changer de pagne et porter celui du lutteur qu'il veut affronter.

Les débutants sont en pagne blanc, ainsi suivent les autres en vert, en bleu, en rouge et en noir. Les deux dernières couleurs représentent la cours des grands. Dans cette catégorie le lutteur est habillé d'un rouleau de fil de coton blanc ou noir « intombe » attaché au niveau du bassin.

Elle se termine dès l'ouverture de la lutte des jeunes filles et par une grande rencontre appelée « houpingbo » qui réunit tous les quartiers du village.

La deuxième appelée « kamaguen » qui marque la fin des récoltes du riz. A cette occasion, une grande cérémonie traditionnelle est organisée.

A cet effet, pendant six jours, c'est l'occasion pour les garçons de lutter et un moment pour les futurs mariés habillés en pagne noir appelé « élice » de mettre fin à leur carrière de lutteur. Elle se passe au moi de février.

La lutte dans le Cassa est identique à celle du Niger car la saisie de la tenue est formellement interdite et que le lutteur n'a pas le droit de s'enduire de matière grasse.

Dans le Cassa, la lutte peut débiter au sol comme debout. C'est d'ailleurs ce qui explique la présence et la réussite de presque 95% des lutteurs et lutteuses Cassa dans l'équipe nationale de lutte Olympique.

Ces affrontements à l'intérieur d'une classe d'âge restent un moyen de réjouissance permettant à l'adolescent de connaître la stratification de la société mais

d'établir également des comparaisons et découvrir les limites de la hiérarchie et les différences fondamentales entre le cercle des hommes et celui des femmes.

Enfin, les éléments culturels de la lutte traditionnelle dans la société Diola sont en voie de disparition ; cela est dû à l'influence d'une pratique sportive plus orientée vers la production d'un spectacle et vers « l'affairisme ».

I.4 Chez les Toucouleurs

Cette ethnie qu'on retrouve généralement dans la vallée du fleuve Sénégal a eu un passé guerrier comme les wolofs. Leur existence a toujours été marquée par l'élevage extensif avec une transhumance constante. Pour les besoins de vie et de survie, les toucouleurs sont devenus des spécialistes et experts de lutte mais aussi dans l'art de manier le bâton et le couteau.

La lutte en milieu toucouleur fait partie des plus spectaculaires dans le territoire sénégalais.

La pratique de la lutte dans cette localité est influencée par la position sociale de l'individu et son appartenance à une caste « Gawlo, Torodo, Thioubalé ».

Dans la société Toucouleur, on retrouve une seule forme de lutte : la lutte traditionnelle sans frappe. Sur le plan morphologique, le lutteur Toucouleur ne semble pas aussi fort que les lutteurs Diolas et Sérères. Il est très résistant avec une musculature saillante, une souplesse et une agilité remarquable.

Cette caractéristique semble liée à la position géographique de l'ethnie (région du fleuve) et à l'activité socio-économique du Toucouleur : cultivateur, pêcheur, et berger.

Les formes de corps les plus fréquentes dans cette localité sont au nombre de deux :

la souplesse, technique spectaculaire dont l'exécution permet au lutteur de se retrouver dans un déséquilibre arrière vers un espace sur lequel il n'a pas de contrôle visuel ;

le hanché, obtenu à partir de plusieurs positions du dos et qui se termine par des techniques de grande amplitude.

Dans la société toucouleur, la lutte apparaît comme un moyen d'intégration sociale mais aussi et surtout d'éducation.

Ainsi, la couverture de certains besoins de l'individu à travers la lutte est une nécessité quelque soit la localité d'appartenance.

Par ailleurs, l'évolution socio-économique et politique semble condamner à brève échéance la lutte traditionnelle dans tous les pays à moins qu'elle s'adapte à de judicieuses mutations.

Malgré la diversité ethnique que connaît le pays, les formes de lutte traditionnelle sont similaires partout : ce sont des combats où chacun cherche à surmonter la résistance de l'autre en employant son potentiel physique.

Aujourd'hui la question est de savoir si la lutte avant de se « sportiviser » doit entrer dans le monde de la modernisation et se trouver « acceptée » de toute référence à l'histoire, au symbolisme et à la culture des sociétés qui la pratiquent ?

II. Définition des notions» de rites- rituels de « Bakk » de « Bakku » et de « Tagg »

II.1.1 Rites- Rituels

Du latin *Ritus* ensemble de pratiques dans un ciel religieux mais aussi toute coutume fixée par une tradition.

Un rite ou rituel est une répétition d'occasion et de forme, chargée de signification action symbolique. Il n'est pas d'essence spontanée au contraire, le rituel est réglé fixé codifié et le respect de la règle garantie l'efficacité du rituel. Le rituel a en tous cas une dimension collective car il marque la vie sociale et les périodes importantes d'une société. Il a aussi une dimension spatio-temporelle précise à un certain lieu et à un moment précis qui instaure une coupure entre temps quotidien et temps du rituel. Ils donnent au monde sensible une dimension humaine signifiante la fonction des rites et rituels est de créer des liens.

Dans toute société l'éducation ou vivre ensemble exige de la régulation de la loi et règle pour engendrer de la socialisation et de la ritualisation des rituels pour favoriser la sociabilité. Les rites et rituels produisent et laissent des liens entre les individus appartenant à une même communauté ils traduisent et produisent également un imaginaire collectif des représentations symboliques et des pratiques dans lesquelles les individus puisent du sens.

II.1.2 Nature du rite

Le rite est un cérémonial, désignant un ensemble d'usage réglés par la coutume on la loi le mot s'applique aussi bien aux domaines religieux qu'aux manifestations civiles ou politiques. Une cérémonie rituelle est toujours religieux en un sens elle relie entre eux les hommes et les relie au transcendant. L'arène de lutte est un lieu de cérémonie.

Pour définir »auto louange le « Bakku », il faut préciser d »abord qu'il se situe à la confluence de deux genres de devise, le « Bakk » et la généalogie panégyrique le « Tagg ». Ces deux genres se retrouvent dans le « Bakku ».

Ce genre sera aussi donc défini en même temps que les deux autres. Cette tentative de clarification conceptuelle s'appuiera d'une part sur des aspects d'identification et de définition et d'autre part sur des traits communs inhérents aux critères contextuels particuliers et formels.

II.2 Origine du «Bakk » et du «Bakk »

Sur la question des origines du « Bakku » les traditionnalistes griots ou les chercheurs nous renvoient dans la réalité des temps. Les circonstances sont cependant différentes ce qu'on désignait comme le « Bakku » est une nuit de survivance du défi que se faisait durant la veillé d'arme, précédent la bataille.

Nous sommes à l'époque précoloniale, la société était de type guerrière ou l'occupation principale de prince était la guerre en vu de t d'autres royaumes pour augmenter ses revenus et son prestige il y avait comme crédo « nguur si ngarum fétal » « le pouvoir est au bout du fusil »

La société était de type païen antéislamique qu'on désignait «ceddo» c'est-à-dire non adepte des religions révélées comme l'islam ou le christianisme.

Le «Bakku» est précédé par le «Bakk» qui place le griot au début et à la fin du processus de la performance parce qu'il est le maitre de cérémonie qui gère le rythme et la mesure.

Il est difficile de dater de manière précise les changements intervenus dans la production du «Bakk»

Ces changements sont certainement liés à la modernisation croissante de la lutte.

Les lutteurs d'aujourd'hui se pavanent dans l'arène sont surtout des danseurs et parmi eux, certains font des ballets.

II.3 Le «Bakk » la «Devise»

❖ Terminologie

Le «Bakk» est à la fois un verbe et un nom, le verbe: chanter les louanges au rythme du tambour et le nom chanté au rythme de parade, louange, hymne. « Dictionnaire Wolof/ français FAL/DONEUX/SANTOS »

Il peut aussi signifier «déclamer» les fait glorieux d'une personne ou d'une nation. Il peut avoir comme synonyme «Tagg».

Cependant on distingue deux genres de «Bakk» dans la lutte.

Le «Bakk» est en soit un chant de femmes (griottes) destiné à fouetter l'ardeur et l'agressivité des lutteurs. Le « Bakk » sort un rythme scandé par le griot batteur, ce deuxième cas est le plus fréquent.

II.4.1 Le « Tuus »

Le « Tuus » est effectué par le « ballet » de l'écurie. C'est une chorégraphie exécuté au rythme de tam_ tam et accompagné de cris de guerre pour galvaniser le lutteur du jour.

Le « Tuus » (Chorégraphie) est une danse qui éveille toutes les sensations internes car venant du fin fond de soi même. Tout récemment dans son livre intitulé « Danser sa vie » de Roger Garaudy, dans un esprit de dialogue des cultures, pénètre le mystère de la danse qui pour lui donne pouvoir et transcendance à l'homme. Ce pouvoir et cette transcendance sont liés au rythme des gestes et de la communication que ce rythme permet de réaliser....La danse permet cette métamorphose, elle transforme les rythmes de la nature et le rythme biologique, elle

humanise la nature et donne puissance de la dominer. Parfois le danseur tremble longuement sur place comme à l'écoute de ce qui lui vient par l'intérieur du corps, puis, arrêtant ces tressaillements fébriles, il exprime par des gestes ce que la pensée suggère pendant cette concentration.

II.4.2 Caractéristique du rythme dans le « Tuus »

Dans la pensée africaine d'une manière générale, la nature est rythmée, l'univers étant lui-même un système rythmique très harmonisé. Dès lors, chaque contexte ou réalité à chaque groupe humain, correspondant un genre rythmique très harmonisé. Dès lors, à chaque contexte ou réalité à chaque groupe humain, correspondant un genre rythmique particulier (Léopold Sédar SENGHOR). Le rythme chez les africains est une grande richesse émotive jusqu'à l'idée par les moyens les plus simples, les plus directs et les plus définitifs(DJITTE1982).

Lorsque le rythmé est dansé, il permet au lutteur entre autre, de lutter contre la peur, car elle (ndll : la danse libre lui chauffe les muscles, organise ses capacité physiques. Elle lui permet également de se mettre en accord avec les esprits.

Le « Bàkku » est lui-même indissociable de la percussion du tam-tam. Son rythme est essentiellement subordonné à celui-ci.

L'analyse du rythme fera donc essentiellement au tour des temps sous influencés le tam-tam : l'appel, l'échauffement et la déclamation.

✓L'appel

Le « Bakk » constitue l'appel : le griot attaque le rythme qui appartient au lutteur et auquel, il s'identifie

✓L'échauffement

C'est la chorégraphie « Tuus » c'est un enchainement aussi bien et la lutte qu'à la danse. Cette première étape est une séance d'échauffement par l'exhibition : musculation, talent de danser le lutteur danse se pavane plutôt en faisant le tour de l'arène quelque fois en sautant. Cette étape est une véritable manifestation de la forme physique à travers le saut et la danse et une véritable communication gestuelle.

Cette chorégraphie se différencie selon les cultures « Wolof », « Sérère », « Diola », « Toucouleur », « Soccé », etc....

Chaque lutteur a son propre griot batteur proposé à l'exécution de son rythme personnel. Le griot peut habiter le même quartier ou le même village que le lutteur. Lors de la chorégraphie il peut arriver que le lutteur brandit à la vue de tout le monde un gris-gris sous forme de ceinture dont les vertus sont multiples (neutraliser le futur adversaire du jour, conjurer le mauvais sort etc.).

Le but de toute cette animation d'avant le combat est pour le lutteur, de faire son auto promotion.

Le « Bakku » obéit presque toujours au rythme des tam-tams, c'est un univers d'harmonie où les tam-tams des griots jouent un rôle très important.

✓ **La déclamation**

Cette partie est la fin de la chorégraphie, elle correspond à la caractérisation du lutteur par lui-même et ses accompagnateurs.

III- HISTORIQUE DE LA TECHNIQUE ET DES REGLES DE LUTTE :

La lutte sénégalaise, comporte plusieurs variantes, dont la lutte sans frappe qui est pratiquée par toutes les ethnies et à travers tout le pays. Cette dernière est pratiquée généralement lors des séances appelées communément « mbapat », la lutte libre et la « lutte sénégalaise » ou lutte avec frappe.

Chez la plupart des ethnies, les « mbapats » et la lutte olympique sont des variantes qui permettent de détecter de nombreux talents et servent en même temps d'écoles de lutte pour les jeunes. C'est à travers ces séances de lutte que les pratiquants d'horizons différents enrichissent leur répertoire technique et s'adaptent aux différents styles, règlements et variétés techniques des autres ethnies.

La lutte avec frappe qui est un sport de percussion se distingue particulièrement par l'intensité des combats, l'endurance des lutteurs et la frappe.

Dans cette activité, la spécificité et le répertoire des techniques utilisées par les lutteurs dépendent des normes et règlements en vigueur.

III-1 La technique de lutte

Selon SENGHOR.J.P technique de lutte peut être définie comme « l'armement du lutteur qui constitue un ensemble de prises, de parades, de ripostes au moyen desquelles le combat est mené au cours de la compétition et qui décident de la victoire » (p32). La technique de lutte détermine le style, la physionomie et le dessein du lutteur en question mais surtout le contenu du combat.

Pour la garde, nous avons remarqué que le lutteur avec frappe opte la garde haute à l'exception de la garde moyenne et basse. Car cette garde est plus appropriée dans cette forme de lutte. L'appui des deux mains ou genoux ou des quatre membres pendant l'attaque ou le contre attaque est autorisé. L'utilisation de la technique fait appel à la participation directe et active des bras, du tronc et des jambes dans les actions offensives et défensives du corps.

Dans le monde entier, plus particulièrement au Sénégal, toutes les actions techniques en lutte peuvent être exécutées à partir des différentes gardes, formes de corps et prises en lutte traditionnelle.

III-2 LES REGLES

Comme toute discipline sportive, la lutte traditionnelle avec frappe obéit à des règles qui constituent la « loi du jeu » qui définissent sa pratique dont l'objectif est de « faire tomber » l'adversaire.

Ainsi, les règles peuvent être définies selon le dictionnaire Universel comme « un ensemble de préceptes disciplinaires qui régissent la vie des membres d'un ordre religieux. Elles peuvent être aussi l'ensemble des conventions propres à un sport ». (p1012)

Les règles sont des lois, des normes établies par la société. Elles assurent le bon déroulement de la vie en société.

La lutte traditionnelle avec frappe est régie par un certain nombre de règles dont l'application et l'interprétation relèvent de juges ou des arbitres dont la formation est du ressort exclusif de la structure dirigeante de la lutte (CNG / lutte).

Le Comité National de Gestion de la Lutte est la seule autorité compétente pour attribuer un jugement et pour décerner des cartes, licences ou insignes se rapportant à cette fonction pour les niveaux nationaux, régionaux et d'honneur.

III-3 APPROCHE DES FORMES DE CORPS

En lutte debout, nous avons cinq formes de corps : la l'arracher, le décalage, le hancher, le passage dessous et la souplesse qui demandent une nécessité d'application des techniques pour finaliser un combat. Pour ce faire, il faut contrôler, déséquilibrer, pénétrer, projeter un adversaire au sol ou le terrasser tout en respectant le principe biomécanique de l'individu.

III-4 LES GARDES :

Elles représentent la position de défense et d'attaque fondamentale pour l'exécution d'une action. En lutte, on distingue trois types de gardes suivant la corpulence du lutteur : la garde basse, la garde moyenne, la garde haute.

a) *La garde basse :*

Nous retrouvons ce type de garde en milieu diola précisément dans le Cassa. Cette garde plus défensive qu'offensive, assure la stabilité du lutteur par le raccourcissement du centre de gravité et l'augmentation de la surface d'appui. Cette garde favorise l'exécution de quelques actions comme la machette et le ramassage de jambes car ses possibilités offensives sont réduites pour l'exécution de certaines actions.

b) *La garde moyenne :*

Selon Jules Pascales SENGHOR Cette garde qui n'est ni basse, ni haute est un type parmi tant d'autres où « le lutteur se penche en avant, fléchit légèrement les genoux et met les bras en position courante vers l'avant. La distance entre les pieds est plus grande que celle de la garde haute et favorise l'exécution de prises permettant une défense mobile et efficace ». (p35)

c) *La garde haute :*

Selon Jules pascales SENGHOR ce type de garde est une garde d'attaque car elle permet de surprendre facilement l'adversaire. « Le lutteur se tient droit en fléchissant

légèrement le genou. A partir cette position initiale, on peut exécuter un grand nombre de prises ainsi que diverses actions à l'aide des jambes ». (p35)

III-5 LES PRISES ET SAISIES

La prise peut être définie comme une « action dans les sports de lutte à saisir son adversaire afin de le faire tomber ou de l'immobiliser». (Dictionnaire encarta de 2009)

En lutte traditionnelle avec frappe, les prises se font généralement à base de la saisie du « Nguimb » qui consiste à déséquilibrer son adversaire sur diverses postures : avant, arrière, latérale gauche, droit ou de projection.

III-6 LES COUPS PERMIS ET INTERDITS EN LUTTE

La lutte traditionnelle avec frappe est la combinaison de lutte et de percussion. Ce qui pose parfois des problèmes de règlement et de réglementation. La percussion a pour rôle d'éloigner ou de mettre ko l'adversaire.

III.6.1 LES COUPS PERMIS

Selon René MOYSET de son livre Initiation à la boxe, un coup est permis «Lorsqu'on possède entièrement la technique on comprend les autres qui en dérivent tous et qu'on applique facilement, il ne reste plus qu'on acquiert le punch ». (p33)

- Le direct :

Selon René MOYSET « dans la position de la garde il faut faire attention de ne pas laisser la jambe de derrière trop en arrière, pour faire un bon direct il faut que le bras soit quasiment tendu, les ongles toujours au dessus en chassant en arrière, l'épaule opposé et en donnant une détente des reins ». (p33)

- **Le crochet :**

Selon René MOYSET « le crochet se donne de près : l'exécuter avec un déplacement de l'épaule et de la détente de tout le corps qui pivote sur le pied qui est du côté où l'on frappe. Ce coup se place en marchand ou au pied ferme suivant la distance qui sépare de l'adversaire. Le crochet se donne le bras plié en arc de cercle, les coudes légèrement élevés le point placé dans une position telle que se soit la première phalange qui touche la mâchoire de l'adversaire ». (p34)

- **L'uppercut :**

Selon René MOYSET « l'uppercut de bas en haut et de près, le plus souvent sur une attaque ou une sortie. Il se donne à la pointe du menton.

Pour l'uppercut du menton, le point est perpendiculaire au coude, les ongles à l'intérieur. Le coup est donné avec une détente des reins et en se grandissant si l'adversaire est en garde haute ».

III.6.2 Les coups interdits

Dans la lutte il y a certains coups qui sont interdits et passibles de sanctions, parmi lesquels on peut citer :

- Frapper avec le coude
- Frapper à la nuque
- Donner un coup de tête
- Donner un coup de genou

IV. LE REGLEMENT :

Comme toutes disciplines sportives, la lutte traditionnelle avec frappe obéit à des règles qui constituent la « loi du jeu » et définissent sa pratique dont l'objectif est de « terrasser » l'adversaire.

Le règlement : édition 2004, est composé de douze chapitres et cinquante-six articles. Il a été modifié à Dakar le 1^{er} Septembre 2007 par le bureau exécutif. Le règlement comporte treize chapitres et soixante articles. La dernière modification a été faite à Dakar le 20 Octobre 2008 et il comporte 17 chapitres et 66 articles.

Pour la saison sportive 2011-2012 une circulaire a été le 20 Septembre 2011 et donné à toutes les écuries, association de lutte, promoteurs de spectacle et composante de la lutte Ce sont les chapitres et les articles modifiés ou ajoutés qui nous intéressent. Ils se présentent comme suit :

IV-1. L'aire de combat et l'aire de compétition

- **L'aire de compétition** est l'espace aménagé autour de l'aire de combat, elle constitue la zone d'échauffement, de « bakou » et de démonstration (tousse) des lutteurs.

- **L'aire de combat** est de forme circulaire ou carrée de 25 et 30 mètres de diamètre ou de 25 et 30 mètres de côté, avec une zone de protection de 1.50m à 2.00m le bordant de l'extérieur. Elle doit être sablonneuse avec une épaisseur variant entre 10 à 15 cm de profondeur et ne doit présenter aucun danger pour les lutteurs (ni barrière, ni corde de protection).

Si par défaut l'aire de combat n'est pas sablonneuse, elle ne doit pas, non plus, présenter un danger pour les lutteurs

- Les camps des lutteurs (thioumoukayes), les batteurs et autres sont disposés en dehors de l'aire de compétition.

IV.2) La durée du combat

Les combats durent vingt (20) minutes. Une pause de trois (03) minutes est observée après dix (10) minutes effectives de lutte.

III.3) Appel des lutteurs

Le premier appel de l'arbitre s'effectue à l'heure exacte indiquée dans le contrat. Dès le premier coup de sifflet de l'arbitre, les lutteurs sont tenus de se présenter dans l'aire de combat, pieds, torse nus et en tenue traditionnelle (NGuimb règlementaire).

- Le lutteur ne doit porter aucun objet susceptible de blesser son adversaire (bague, bracelet, chaîne etc.)

- Le lutteur ne doit pas porter des effigies confessionnelles ou politiques.

Une tolérance de dix (10) mn est accordée aux lutteurs, durant, laquelle chacun d'eux n'est autorisé à s'entourer que de deux (02) accompagnateurs au plus dans l'aire de combat. Ils sont désignés par leur écurie et identifiés par les superviseurs.

Au terme des dix (10) mn de tolérance de battement, seuls, l'arbitre central et les deux (02) lutteurs doivent rester dans l'aire de combat. Toute autre présence est considérée comme corps étranger et empêche le démarrage du combat.

Les lutteurs sont autorisés à se faire assister par un responsable technique identifiable durant le combat. Un emplacement lui est réservé derrière l'aire de compétition.

Pendant la pause, les deux (02) lutteurs sont autorisés à se faire assister par deux (02) personnes.

Le responsable technique ne doit en aucune manière entraver le déroulement du combat.

Le cas échéant, l'arbitre après une sommation infructueuse use de son droit d'expulsion.

Un responsable technique expulsé ne peut être remplacé.

Le port du protège- dent est permis.

IV.4) Les interdits aux lutteurs et aux accompagnateurs

Il est formellement interdit de :

- jeter ou verser sur l'adversaire ou dans son camp (thioumoukayes) un quelque produit que ce soit ;
- porter des coups aux parties sexuelles et à la nuque de son adversaire ;
- aveugler son adversaire ;
- porter un coup à son adversaire avant le coup sifflet qui démarre le combat et après le coup de sifflet qui interrompt le combat ;
- s'enduire le corps de matières grasses ;

- porter sur soi tout objet pouvant blesser ou faire mal à son adversaire ;
- donner des coups de pied, genoux, de tête de coude à son adversaire ;
- étrangler son adversaire ou le mordre ;
- refus de se faire consulter par le médecin en cas de blessure ;
- saisir moins de trois (03) doigts de son adversaire ;
- cracher sur son adversaire ;
- refuser d'obtempérer aux injections de l'arbitre ;
- refuser de poursuivre le combat (abandon) ;
- sortir délibérément de l'aire de combat ;
- saisir les parties sexuelles de son adversaire ;
- laisser apparaître les cuissards en dehors du NGUIMB
- porter les effigies confessionnelles et politiques
- porter des tenues militaire et para militaire
- détenir par divers soi une arme blanche ou une arme à feu ;
- absorber des substances ou d'utiliser des moyens destinés à augmenter artificiellement leur rendement au cours du combat.

IV.5 Les sanctions

Toute infraction aux interdits entraîne des sanctions pécuniaires (25% au moins du reliquat) et administratives. Les sommes défalquées sont versées à la structure dirigeante de la lutte.

Trois (03) avertissements lors d'un combat entraînent la rétention d'au moins 25% du reliquat du cachet du fautif.

Une amende est infligée à toute association dont un sociétaire a versé un quelconque produit sur son adversaire ou dans le camp de ce dernier sans préjuger de la sanction disciplinaire.

Est passible d'une suspension d'office minimum de six (06) mois visé à l'article 4 des présents règlements, le lutteur ou le dirigeant coupable de fraude ou de dissimulation en matière d'état civil ou de certificat médical .

Est passible des mêmes peines le lutteur visé à l'article 4 des présents règlements, qui a fraudé ou essayé de tromper sur son identité, qui a fraudé sur sa signature ou la photographie apposée sur la licence ou la carte d'identité.

Tout coup interdit entraîne automatiquement un avertissement public.

Tout lutteur qui au cours du combat, totalise un nombre de cinq (05) avertissements est déclaré battu par disqualification sans préjuger de la rétention d'au moins 25% du reliquat de son cachet pour les trois (03) premiers avertissements.

En cas de blessure grave ne pouvant permettre la poursuite du combat occasionnée, par un coup interdit, le lutteur fautif est disqualifié et déclaré vaincu, sans préjuger des sanctions pécuniaires et administratives.

IV.6 L'arbitrage

Les combats de lutte sont dirigés par un arbitre central assisté de deux (02) juges. Le corps arbitral est supervisé par un (01) chef de corps qui en assure la coordination, il est assisté d'un chronométrateur.

Les lutteurs et /ou leurs managers ne peuvent pas récuser un arbitre.

Les arbitres sont les seuls maîtres de l'aire de combat dont ils assurent la police. Ils veillent à la sécurité des lutteurs et peuvent arrêter un combat qui prend une tournure dangereuse pour un lutteur.

Les arbitres doivent appliquer les dispositions réglementaires avec autorité, compétence et impartialité. Ils ont seuls autorité pour rendre un verdict à l'issue des combats. Les décisions des arbitres sont prises après consultation visible avec leurs juges, **la voix du juge arbitre central est prépondérante.**

Les décisions de l'arbitre doivent être annoncées au public de manière claire en levant le bras du vainqueur ou lorsque les circonstances ne le permettent pas en le désignant par un geste explicite de la main.

Les arbitres sont tenus d'être les premiers dans l'aire de combat, de s'assurer de l'état de l'enceinte et d'appeler les lutteurs à l'heure indiquée pour le combat.

La position du lutteur arrivé le premier au centre de la zone de combat détermine celle de son adversaire.

En cas de désaccord, il est procédé à un tirage au sort par l'arbitre en présence des lutteurs.

Le lutteur favorisé par le sort choisit sa position par rapport à l'arbitre

Son adversaire est alors obligé de se placer face à lui pour le démarrage du combat.

Avant le démarrage du combat, l'arbitre central, assisté de ses juges doit :

- vérifier la tenue et l'identité des lutteurs ;
- s'assurer que le lutteur ne porte pas d'objets dangereux pour son adversaire ;
- s'assurer que les lutteurs n'ont pas enduit leur corps de matières grasses ou gluantes ;
- s'assurer que les lutteurs sont face à face dans l'aire de combat;
- S'assurer qu'aucun corps étranger ne se trouve dans l'aire de combat.

L'arbitre peut mettre fin à un combat sans rendre de verdict dans les cas suivants :

- lorsque le public envahit l'aire de compétition et qu'il n'est plus possible de poursuivre la manifestation ;
- lorsque la sécurité des arbitres, des officiels, des lutteurs, des organisateurs est menacée;
- devant un cas de force majeure.

L'arbitre central est tenu de fournir un rapport détaillé et précis sur le déroulement des combats qui sont placés sous sa responsabilité, dans les vingt quatre (24) heures qui suivent la manifestation.

Les décisions des arbitres peuvent faire l'objet d'une réclamation. Pour être recevable, une telle réclamation doit être dûment circonstanciée, être déposée dans les quarante huit (48) heures à compter du coup de sifflet final de l'arbitre. Cette réclamation doit être accompagnée d'une somme de Vingt Cinq mille (25 000) frs CFA non remboursable.

Si à l'issue d'un combat, le verdict de l'arbitre est infirmé par la Commission des Règlements et Discipline (CRD), suite à une réclamation fondée, le lutteur déclaré vainqueur sur le terrain doit, dans les vingt quatre (24) heures après notification du PV de la Commission, restituer au CNG le drapeau ou le trophée mis en jeu.

A défaut, le lutteur déclaré battu par pénalité est suspendu jusqu'à accomplissement de cette formalité et décision à intervenir.

En cas de dégradation du trophée ou du drapeau, une amende égale au montant du préjudice causé est remise à son adversaire déclaré vainqueur.

Cette somme payable sous huitaine est infligée au lutteur fautif

IV.7 Le verdict

Un lutteur est déclaré vaincu dans les cas suivants :

- s'il est terrassé ;
- s'il est absent du stade, sans motif valable (forfait)
- s'il abandonne volontairement ;
- s'il ne répond pas à l'appel de l'arbitre après trois (03) coups de sifflet espacés de trois (03) minutes ;
- s'il est terrassé sur les sacs et au-delà après une action amorcée dans l'aire de combat;
- s'il est incapable après avis médical de poursuivre le combat suite une blessure occasionnée par un coup régulier ;
- si une blessure nécessite des points de suture ;
- S'il est disqualifié.

Un lutteur est terrassé lorsqu'il tombe sur le dos, le ventre, allongé sur le côté, le postérieur, la tête, les quatre (04) appuis non compris les pieds et /ou lorsqu'il est assis sur les talons.

A l'issue du temps réglementaire le lutteur ayant totalisé le moins d'avertissements est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, il est prévu cinq (05) minutes de prolongation.

Si après le temps de la prolongation les deux (02) lutteurs n'arrivent toujours pas à se départager, le match nul est déclaré.

En formule éliminatoire, le match nul n'existe pas. L'arbitre est tenu de désigner un vainqueur.

IV.8 La passivité :

Tout déplacement abusif d'un ou des deux lutteurs effectué de manière à éviter délibérément le contact, toute simulation d'attaquer sans effet, toute sortie délibérée de l'enceinte sont qualifiées de passivité et sanctionnées par un avertissement annoncé au public.

. Trois (03) avertissements pour passivité entraînent la rétention d'au moins 25% sur reliquat du cachet du lutteur. La somme défalquée est versée à la structure dirigeante.

IV.9 La circulaire des modifications de la saison sportive 2011-2012

Dans le cadre de l'assainissement de la lutte, les mesures suivantes ont été arrêtées :

- ❖ Le lutteur est tenu d'effectuer son « touse », au maximum, quinze(15) minutes après son arrivée dans l'aire de compétition ;
- ❖ La durée des « tousses » réservée pour le grand combat est de dix (10) minutes et de cinq(5) minutes pour les combats préliminaires (aucune touse n'est autorisée après celle du grand combat ;
- ❖ Les supports publicitaires doivent être placés au-delà de la zone de protection ;
- ❖ Une tolérance de cinq(5) minutes est accordée aux lutteurs, pour achèvement de leur préparation mystique, durant laquelle chacun d'eux n'est autorisé à s'entourer que de deux(2) accompagnateurs au plus dans l'aire de combat. Ces accompagnateurs sont désignés par leur écurie et identifiés par les superviseurs. Ils ne doivent pas être des lutteurs licenciés.

Le lutteur s'expose aux sanctions suivantes :

- ❖ Temps de préparation : Dix mille (10000) francs par minute supplémentaire;
- ❖ Surplus d'accompagnateurs au niveau du « thiomoukaye » et de la porte principale : deux (2) fois le billet de la tribune couverte ;
- ❖ Seul les entraîneurs reconnus par le CNGL et désignés par les écuries ou association de lutte sont autorisés à occuper l'emplacement qui leur est réservé et doivent se munir obligatoirement d'une(1) serviette pour lutteur en cas de besoin.

Il est formellement interdit de :

- ❖ Se munir de récipients dont la contenance est supérieur à un litre cinquante (1 ; 50 l) ;
- ❖ Apporter les livres sacrés (coran, bible, et thora) dans l'aire de compétition.

Les mesures d'assainissement prises antérieurement restent valables.

Ainsi toutes modifications du règlement et évolution de celui-ci à des conséquences sur l'évolution de l'identité de la discipline sur le répertoire et la richesse technique et enfin sur le modèle de performance.

CHAPITRE II METHODOLOGIE

II METHODOLOGIE

Pour réaliser cette étude nous avons choisi une méthode d'entretien semi direct pour permettre à l'interlocuteur d'avoir un champ d'expression beaucoup plus large, on a fait une investigation.

Il s'agit ici de caractériser la démarche adoptée pour conduire l'analyse des représentations.

II.1 Démarche théorique

Cette recherche a été menée dans la région de Dakar au niveau des écuries et écoles de lutte.

Ce travail nous a amené naturellement à visiter les bibliothèques, mais aussi les structures en charge des questions afin de collecter les informations relatives à notre thème de réflexion.

De ce fait ce fait nous avons confectionné un guide d'entretien qui nous permettra d'entamer des collectes au niveau des écuries des écoles de lutte, auprès du CNGL, des managers, des arbitres, des promoteurs des amateurs, des lutteurs et des entraîneurs.

II.2 Population d'étude

Les objectifs sont de recueillir le maximum d'information en rapport avec notre sujet et nous nous sommes entretenus avec les acteurs cibles qui participent à la bonne gestion et au bon déroulement de la lutte.

Nous avons jugé nécessaire de nous déplacer au CNGL, à la réunion des arbitres qui se tiennent chaque mercredi à l'INSEPS, dans les écuries et écoles de luttés, à l'assemblée générale des amateurs.

Cette population est de quarante cinq (45) sujets composée :

- De lutteurs en activité (15)
- Des administratifs du CNGL (2)
- Des entraîneurs (5)

- Des managers (5)
- Des promoteurs (4)
- Des arbitres (5)
- Des amateurs (9)

Pour chaque cas, nous avons posé des questions sont liés à la formation et à l'organisation des arbitres au niveau de connaissance du règlement, à l'influence du règlement, et des questions liées au verdict et aux litiges.

II.3 Méthode

II.3.1 Entretiens semi-directs

Le recours à des entretiens semi directs plutôt qu'à des questionnaires tient du type d'interlocuteur auquel nous nous adressons

On a étudié avec soin les questions qui seront utilisées lors des entretiens avant de les soumettre à notre population d'étude et afin que ces entretiens soient les plus fluides et les plus libres possibles tout en gardant le cap et la rigueur nécessaires à la cohérence du travail. A cet égard, il faut que les questions soient posées pour une bonne fiabilité des résultats.

Ces personnes avec qui nous avons fait des échanges sont bien évidemment toutes respectables et on a essayé au cours de ces enquêtes d'explicitier l'implicite en gardant une attitude éthique. Ce qui nous a poussé à être attentif, patient et à avoir un esprit d'analyse.

Les détails pratiques sont :

- Le respect des horaires des rendez-vous
- L'enregistrement nécessaire des entretiens
- La retranscription
- La traduction en français avec les soucis permanents de fidélité quant aux mots utilisés, avec une indication des questions et des réponses selon les interlocuteurs.

II.4 Traitement du contenu

Pour le traitement des données du guide d'entretien, nous avons regroupé les réponses apportées par nos interlocuteurs.

Pour mieux utiliser les données, nous avons fait une retranscription intégrale de tous les entretiens en français. Tous les entretiens dans leur majorité, ont été pris en compte. Les informations recueillies nous ont permis de mener bien notre étude.

Nous avons choisi d'établir un traitement global de ces informations. Nous ne présentons pas une analyse complète de tous ces éléments, mais plutôt une description d'éléments significatifs choisi le plus objectivement possible, qui nous permettrons de comprendre et de savoir les problèmes aux quels chaque partie de notre population c'est-à-dire les lutteurs, entraîneurs, managers, administratifs, amateurs, promoteurs, et arbitres sont confrontés.

CHAPITRE III :
PRESENTATION, COMMENTAIRE
DES RESULTATS ET DISCUSSION

CHAPITRE III : PRESENTATION, COMMENTAIRE DES RESULTATS ET DISCUSSION

III.1) PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS

Cette partie a trait aux résultats de notre étude, qui porte sur la résolution des litiges et la préservation des valeurs culturelles.

Ces résultats sont en rapport avec l'organisation et la formation des arbitres, sur l'influence du règlement et de ses modifications et en dernier lieu sur les litiges et le verdict. Notre population cible estimée au nombre de quarante cinq (45) sujets et est composé de lutteurs en activité, d'entraîneurs, d'arbitres, d'amateurs, de managers, de promoteurs, et d'administratifs du CNG

III.1.1 Présentation et commentaire des résultats du guide d'entretien des lutteurs

Au sortir de nos entretiens avec les lutteurs, nous avons noté quatre (4) éléments significatifs qu'on peut retenir :

Premier élément significatif : les lutteurs demandent qu'on les sollicite lors des modifications du règlement.

Deuxième élément significatif : Les lutteurs demandent plus de temps pour la préparation mystique

Troisième élément significatif : Les lutteurs demandent la réduction des 25% prisent sur leur reliquat lors des sanctions.

Quatrième élément significatif : Les recours tardent à sortir

- ✓ **Les lutteurs demandent qu'on les sollicite lors des modifications du règlement.**

Commentaire :

L'enquête au niveau des lutteurs montre qu'ils ne sont pas sollicités, lorsque le CNGL modifie le règlement. Les lutteurs citent « on nous envoie des circulaires aux écuries et dans les écoles de lutte » Lutteurs (L2, L4, L5, L9, L11, L12, L13). Ils ne trouvent pas cela normal car ce sont eux qui sont au cœur des actions, et qu'ils ont leur mot à dire et la moindre des choses c'est qu'on leur demande leur avis lorsque le CNG effectue des modifications sur le règlement. Pour eux la modification du règlement doit impliquer les composantes de la lutte avec frappe, car le CNG à lui seul ne peut pas prendre, la décision de changer ou de ne pas changer le règlement. Donc pour une bonne marche de la lutte, il est nécessaire que le CNG revoie sa méthode, en essayant de faire des concertations car cela ne fera qu'améliorer les choses. Les modifications du règlement doivent être faites après avoir consulté les composantes de la lutte. C'est bien de faire des réformes, et c'est bien normal car la lutte a évolué du fait de sa modernisation.

- ✓ **Les lutteurs demandent plus de temps pour la préparation mystique**

Commentaire :

Pour le temps de leur préparation mystique, ils disent qu'ils sont limités dans le temps par le CNG. Et selon eux cette préparation ne peut pas être contrôlée dans le temps, comme ils le citent «on a des indications de nos marabouts à suivre à la lettre et s'il y a des choses qui manquent ou qu'on oublie de faire cela peut nous être fatal », lutteurs (L1, L2, L3, L4, L5, L6, L7, L8, L10, L11, L12, L13, L4). Ce n'est pas ce qu'ils veulent car ils ont dépensé beaucoup d'argent dans les préparations mystiques, quitte même à ce que le CNGL leur inflige même des sanctions pécuniaires, ce n'est pas ce qui va les dissuader.

La préparation mystique fait parti des rites et rituels qui sont des parties intégrantes de nos traditions et c'est ce qui fait la spécificité de la lutte sénégalaise de la lutte avec frappe.

- ✓ **Les lutteurs demandent la réduction des 25% prisent sur leur reliquat lors des sanctions**

Commentaire :

Ils disent que prendre 25% du reliquat pour trois avertissements, c'est trop, parce que nulle part dans le monde il n'y pas un sport ou pour des avertissements l'athlète fautif doit verser de l'argent. Ils savent que le CNGL leur inflige ces sanctions pour les cerner en imputant sur leur argent car les lutteurs aiment trop l'argent. Au paravent cet argent est donné aux promoteurs mais ces derniers le redonnaient l'argent aux lutteurs. Actuellement cet argent est versé directement dans les caisses du CNG, c'est ce que les lutteurs déplorent. Ils acceptent d'être sanctionnés d'une autre manière, mais que l'on ne ponctionne pas leur argent pour eux ce n'est pas la meilleur solution.

- ✓ **Les recours tardent à sortir**

Commentaire :

En dernier lieu les lutteurs disent que les recours sortent dés fois tardivement et si c'est après la victoire, le seul bénéfice revient au palmarès. Ils veulent les victoires à chaud, pour qu'ils puissent les fêter avec leur entourage et leurs fans. Les lutteurs disent « il n'y qu'une seule satisfaction c'est de rentrer avec la victoire le jour du combat », lutteurs (L3, L4, L6, L7, L9, L10, L12, L14). Si tu gagnes après un recours tu n'aura personne avec qui savourer ta victoire à sa juste valeur. Les gens ne se rendent même pas compte dés fois de ta victoire et ce n'est pas normal sur ce point. Le CNG doit les aider. Ils disent que les verdicts finaux donnés par le CNG ne sont pas à chaque fois satisfaisante. Les lutteurs citent « on voit des combats qui ont les même revendications de recours et dont les résultats finals ne sont pas les mêmes ». En plus ils doivent verser de l'argent pour déposer un recours et devant cette discordance. Il vaut mieux ne pas déposer. Car des lutteurs ont déposé des recours avec des preuves à l'appui et ils n'ont pas obtenus gain à de cause.

III.1.2 Présentation et commentaire des résultats du guide d'entretien des entraîneurs

Au sortir de nos entretiens avec les entraîneurs, voici les grandes lignes qu'on peut retenir :

Premier élément significatif : Les lutteurs ont des problèmes d'adaptation

Deuxième élément significatif : La pratique d'autres techniques de sport de combat

Troisième élément significatif : les arbitres sont à l'origine des litiges

✓ Les lutteurs ont des problèmes d'adaptation

Commentaire :

Avec les modifications sur le règlement les lutteurs ont des problèmes d'adaptation, mais au fil du temps ils s'améliorent. Bien vrai que le lutteur doit connaître plusieurs techniques. Néanmoins il peut avoir des techniques favorites. Les entraîneurs disent que certaines techniques utilisées avec les lutteurs ne le sont plus. Ces techniques sont proches de la position des quatre appuis et si on ne fait pas très attention on risque de perdre le combat. Donc les lutteurs sont obligés de les abandonner au profit d'autres techniques.

✓ La pratique d'autres techniques de sports de combats

Commentaire :

Avec l'évolution de la lutte les entraîneurs utilisent d'autres techniques de sports de combat comme le judo et la boxe. Ils citent « on a des entraîneurs spécifiques surtout en boxe qui viennent deux fois par semaine » entraîneurs (L1, L2, L3, L4, L5). Dès fois quand les grands lutteurs voyagent à l'extérieur ils acquièrent des techniques de judo et de lutte gréco romaine pour augmenter leur répertoire technique. Tout cela ne peut être que bénéfique pour eux car la lutte a évolué et tend de plus en plus vers une modernisation.

✓ **Les arbitres sont à l'origine des litiges**

Commentaire :

Pour les entraîneurs les arbitres sont à l'origine des litiges parce qu'ils n'appliquent pas le règlement de la lutte à la règle, ils commettent beaucoup d'erreurs qui ne sont pas pardonnables. Par exemple cette saison si on voit beaucoup d'erreurs sur les critères de chute, si le règlement dit lorsqu'une action est entamée à l'intérieur de l'aire de combat et se termine à l'extérieur, est une chute et si l'on voit que les arbitres ne respectent pas cet article 35 du règlement de la lutte, il y a des questions à se poser.

Le CNG doit veiller sur l'arbitrage, car ce dernier est souvent source de violence, malgré le fait qu'il soit une structure indépendante, les arbitres doivent veiller au respect et à l'application du règlement.

III.1.3 Présentation et commentaire des résultats du guide d'entretien des arbitres

Au sortir de nos entretiens avec les arbitres, voici les grands éléments significatifs qu'on peut retenir :

Premier élément significatif: Les étapes de la formation des arbitres

Deuxième élément significatif : L'organisation d'un comité arbitral

Troisième élément significatif : Origine des litiges

✓ **Les étapes de la formation des arbitres**

Commentaire :

On peut noter qu'avant d'être arbitre il faut suivre une formation, ce qui fait que chaque arbitre a dit « on a fait une formation locale, puis départementale, puis régionale et nationale », arbitres (A1, A2, A3, A4, A5). Durant leur formation ils ont allié la théorie à la pratique, ce qui est normal pour eux. On a noté que quatre d'entre eux ont une formation de niveau nationale, et sur ces quatre deux ont une formation de niveau international en lutte traditionnelle et en lutte olympique c'est-à-dire les arbitres A1, et A2.

On s'est rendu compte que c'est une structure indépendante ce sont eux qui désignent les arbitres qui vont officier dans les combats de lutte lors de leur réunion hebdomadaire.

✓ **Organisation d'un comité arbitral lors d'un combat**

Commentaire :

On peut dire que les arbitres sont bien organisés : ils sont au nombre de cinq : dont un superviseur, d'un chronométreur, d'un arbitre central et de ses deux juges. Avant de donner un verdict même si la chute est claire l'arbitre central consulte, ses deux juges bien même si la décision finale lui appartient. Et à la fin du combat il doit écrire un rapport qu'il va déposer auprès du CNG.

✓ **Origine des litiges**

Commentaire :

Pour les erreurs ils disent qu'ils en font et qu'ils ne sont pas parfaits qu'ils ne sont que des êtres humains. IL y a l'arbitre A2 qui a avoué avoir fait à Thiès une erreur lors du combat de lutte opposant Mbagnick Ndiaye à Boy Ndiaye en donnant la victoire au premier et le deuxième avait déposé un recours auprès du CNGL et il a eut gain de cause.

Ils disent que la plus part des erreurs qu'ils font lors des combats de lutte sont les mauvaises appréciations qu'ils font sur la position des quatre appuis. Pour eux si l'action est rapide c'est difficile de prendre une décision. Ce qui fait que les lutteurs les accusent le plus souvent d'incompétent hors tel n'est pas le cas.

III.1.4 Présentation et commentaire des résultats du guide d'entretien des promoteurs

Au sortir de nos entretiens avec les promoteurs, voici les grands éléments significatifs qu'on peut retenir :

Premier élément significatif : les spectacles du passé différents de ceux d'aujourd'hui

Deuxième élément significatif : Le verdict final doit sortir le jour du combat

Troisième élément significatif : Les mesures d'assainissement prises par le CNG sont bonnes

Quatrième élément significatif : Les arbitres sont à l'origine des litiges

✓ **Les spectacles du passé différents des ceux d'aujourd'hui**

Commentaire :

Le spectacle est bien assuré car les combats suscitent beaucoup d'engouement, bien vrai que pour eux les lutteurs ne font plus de « tuus » comme les Falang et Mame Gorgui Ndiaye ce qui fait qu'on perd nos valeurs traditionnelles au profit des chorégraphies des clips de « mbalakh » qui dénature et le vrai sens du « tousse ». Pour eux ces chorégraphies sont périodiques et éphémères car ils ne durent pas dans le temps. Si les lutteurs continue sur cette lancé il arrivera un moment ou les « tousses » traditionnels vont disparaître.

✓ **Le verdict final doit sortir le jour combat**

Commentaire :

Ils disent que les lutteurs aiment les victoires le jour du combat mais pas quelques jours après car ce n'est plus attractif. En plus ils disent que ce n'est bon pour eux d'organisent des combats que se terminent par des litiges, c'est vraiment regrettable. Ils aimeraient qu'à la fin des combats qu'il y ait un vainqueur sans problème et que les amateurs rentrent satisfaits.

✓ **Les mesures d'assainissement prises par le CNG sont bonnes**

Ils disent que les mesures d'assainissement prises par le CNGL font qu'il y a moins de bagarres et d'affrontements entre les accompagnateurs ce qui est encourageant chose car la lutte n'as pas besoin de violence. Pour eux le lutteur n'a pas besoin d'être entouré de beaucoup de personnes dans l'aire de combat, deux ou au maximum trois accompagnateurs suffissent largement.

:

✓ **Les arbitres sont à l'origine des litiges**

Commentaire :

Pour terminer ils disent qu'il y a beaucoup de recours à cause des litiges parce que les arbitres font beaucoup d'erreurs. Pour eux on devrait revoir la formation des arbitres. Parce qu'un combat qui se termine par des recours a un goût d'inachevé et ça ne les arrange pas car les amateurs ne sont pas satisfaits.

III.1.5 Présentation et commentaire des résultats du guide d'entretien des amateurs

Au sortir de nos entretiens avec les amateurs, voici les grands éléments significatifs qu'on peut retenir :

Premier élément significatif : La position des quatre appuis et les erreurs d'arbitrage sont à l'origine des litiges

Deuxième élément significatif : Les « bakku » et les « tuus » tendent à disparaître

Troisième élément significatif : Il faut revoir l'aire de combat et les personnes qui sont tout au tour

✓ **La position des quatre appuis et les erreurs d'arbitrage sont à l'origine des litiges**

Commentaire :

Pour la plus part d'entre eux ce sont les erreurs d'arbitrage sur la position des quatre appuis ou la mauvaise appréciation des chutes qui sont à l'origine des litiges lors des combats de lutte. Le règlement est clair s'il dit si qu'une action est entamée dans l'aire de combat et finie à l'extérieur est une chute, alors si ces genres d'action arrivent et que l'arbitre ferme les yeux ce n'est pas normal, les amateurs 4, 5 et 7 ont donné l'exemple du combat opposant Amanekh contre Lac Rose heureusement que le CNG a cassé le verdict et donné la victoire au premier.

✓ **Les « Bàkkus » et « Tuss » tendent à disparaître**

Commentaire :

Ils disent qu'il y a de l'ambiance et du spectacle lors des combats, mais ce qu'ils déplorent c'est qu'il n'y a plus de « Bàkku » et de « tousse » comme au passé, on est entrain de perdre ces valeurs culturelles et à la place des chorégraphies des danses à la mode. Par exemple les amateurs disent « dans le passé si tu voyais un lutteur rien qu'en regardant son « Tuss » tu savais de quelle ethnie il est », amateurs (A1, A3, A6, A7, A8, A9) et pour eux on doit maintenir ces diversités.

✓ **Il faut revoir l'aire de combat et la position des personnes qui sont tout au tour**

Commentaire :

Ils disent lors que des combats il y a trop de journalistes et de reporters photographes près de l'aire de compétition, ce qui fait que quand tu es sur les tribunes tu n'arrive pas à voir le déroulement du combat, dans le passé il n'y avait même pas de délimitation c'était une vaste étendue il n'y avait que l'arbitre et les lutteurs. En plus cette délimitation de l'aire de compétition, est à l'origine des litiges car les actions démarrent à l'intérieur et finissent à l'extérieur.

III.1.6 Présentation et commentaire des résultats du guide d'entretien des administratifs du CNG

Au sortir de nos entretiens avec les administratifs, voici les grands éléments significatifs qu'on peut retenir :

Premier élément significatif : les lutteurs abusent du temps de préparation

Deuxième élément significatif : Les lutteurs sont sanctionnés parce qu'ils ne respectent pas les interdits

Troisième élément significatif : Les recours sont là pour résoudre les litiges

Quatrième élément significatif : La position des quatre appuis est une chute

✓ **Les lutteurs abusent du temps de préparation**

Commentaire :

Les lutteurs abusent du temps de préparation, c'est pourquoi que le CNGL a limité le temps de préparation mystique, les administrateurs disent « les bouteilles d'eau de plus d'un litre cinq cent (1,5L) sont interdits dans l'aire de combat car c'est un source de glissade », administratifs(A1, A2) . En plus ils disent que les lutteurs ont le temps de faire leur préparation et de respecter l'heure car ils ont signé un contrat de lutte ou il y a un chronogramme bien écrit noir sur blanc, donc on ne voit pas pourquoi ils ne peuvent pas respecter leur engagement.

✓ **Les lutteurs sont sanctionnés parce qu'ils ne respectent pas les interdits**

Commentaire :

Pour ce qui est des sanctions, les lutteurs ne respectent pas les interdits du règlement, on les sanctionne et après ils reviennent revendiquer ce qui n'est pas normal. Les administratifs disent « si un lutteur a trois avertissements, il doit être sanctionné » pourquoi ils ne peuvent pas éviter ces avertissements, s'ils n'en font pas ils ne seront pas sanctionner.

✓ **Les recours sont là pour résoudre les litiges**

Commentaire :

S'il y a litige le lutteur qui a déposé un recours amène une vidéo pour contester le verdict de l'arbitre, plus vingt cinq mille franc (25000). Après un visionnage de la vidéo si on voit que l'arbitre s'est trompé sur le verdict, on casse le verdict si c'est le contraire on maintien le verdict. Les administratifs ont donné des exemples de recours on peut citer le combat de Baboye contre Lac de Guier 2 en 2009et celui de Bruce Lee contre Bazoka en 2012.

✓ **La position des quatre appuis est une chute**

Commentaire :

La position des quatre appuis c'est une chute il n'y a rien à dire la dessus, car si on est sur cette position on ne peut plus se défendre, les administratifs disent « du point de vu de l'aspect sécuritaire du lutteur lutte n'est pas acceptable » pare ce que si un lutteur est sur cette position et que le combat se poursuit il peut recevoir des coups qui peuvent l'exposer à des dangers comme des traumatismes crâniennes, avant d'en arriver la il vaut mieux arrêter.

III.1.7 Présentation et commentaire des résultats du guide d'entretien des manageurs

Au sortir de nos entretiens avec les managers, voici les grands points qu'on peut retenir :

Premier élément significatif : Le CNG doit revoir le pourcentage de 25% à la baisse

Deuxième élément significatif : les recours tardent à sortir et le CNG doit sanctionner les arbitres

Troisième élément significatif : Il faut revoir certains interdits

✓ **Le CNG doit revoir le pourcentage de 25% à la baisse**

Commentaire :

Les managers déplorent que les 25% qu'on prend après trois avertissements c'est trop il faudra que le CNGL revoie ça à la baisse du pourcentage, les managers disent « c'est seulement dans la lutte qu'on prend de l'argent sur un lutteur après des avertissements », managers (M2, M3, M4, M5) ils demandent au CNG de revoir le pourcentage à la baisse.

✓ **Les recours tardent à sortir et le CNG doit sanctionner les arbitres**

Commentaire :

Pour les recours ils disent que ça tarde à sortir dés fois. C'est la faute des arbitres qui sont à l'origine des recours les managers donnent comme exemple les combat d'Amanekh contre Lac Rose.

Pour les managers, le CNG protège trop les arbitres, ils affirment « les arbitres doivent être sanctionné de la même manière que les lutteurs quand ils font des erreurs », managers (M1, M2, M3, M4, M5). Parce qu'on voit des arbitres qui font des erreurs sur des combats et qui sont reconduits dans d'autres combats, sans pour autant purger des sanctions, ce qui n'est pas normal.

✓ **Il faut revoir certains interdits**

Commentaire :

A cause des interdits il y avait certaines pratiques que les lutteurs faisaient et qu'ils ne font plus car l'état de certains terrains ne le permet pas. Le manager M2 dit « quand les promoteurs louent les stades ils ont des cahiers de charge à remplir » ce qui fait que le règlement interdits certaines pratiques culturelles comme les brulures de pailles « dioume » ce que faisait Robert à son entrée dans le stade, car l'état du terrain ne le permet pas ; de même que les longues bains mystiques dans l'aire de combat, c'est une source de glissade.

III.2 DISCUSSION

Par cette étude et au terme de la présentation des résultats et commentaire des données nous nous sommes rendus compte qu'il en ressort quatre (4) points saillants ; l'arène comme lieu mystique des lutteurs, une crise d'identité du « tuus » le CNG doit revoir sa communication, l'aire de combat est trop petite.

III.2.1L'arène comme lieu mystique des lutteurs

Les séances de lutte organisées presque tous les dimanches sont des spectacles complets comprenant non seulement des combats mais dans des ethnies folkloriques rythmés par le « tam-tam »

L'originalité de ce sport bien que sénégalaise réside dans le caractère mystique que la lutte offre.

Son omniprésence ne ferait aucun doute et dans cette vision à la fois dure et mystique magique le sport transcenderait les hommes. C'est comme une identité surnaturelle. L'utilisation des bains mystiques est essentielle. Pour les lutteurs l'utilisation de leur arsenal mystique leur permet de se protéger mais également pour se galvaniser. C'est dans ce cadre que rentrent plusieurs pratiques comme pour tous les professionnels du sport la préparation psychologique occupe une place importante. Pour les lutteurs il est inacceptable de partir dans un combat de lutte sans respecter ce rituel qui est aussi dans leurs habitudes.

Les réalités sénégalaises sont prises en compte par les lutteurs et leurs staffs.

Pour les lutteurs les limites de temps que le CNG a pris cette saison ne sont pas satisfaisantes car les cinq(5) minutes de préparation mystique ne suffisent pas.

En ce qui concerne la préparation mystique les lutteurs sont catégoriques là-dessus le temps qui leur est réparti est insuffisant du fait qu'ils doivent suivre des instructions à la lettre en plus la préparation mystique occupe une place importante le jour du combat et est aussi une partie intégrante de leurs rites et rituels.

III.2.2 Crise d'identité du « tuus »

Au Sénégal la lutte traditionnelle est une véritable passion et chaque région possède son propre style cependant les façons de faire des tus étaient différentes en fonction des différences et appartenances ethniques. Les lutteurs d'aujourd'hui ne se soucient pas de cela de nos jours cette effervescence de l'aspect du « tuus » est dénaturée les lutteurs d'aujourd'hui n'ont pas conservés la tradition. Le « tuus » renferme plusieurs éléments constitutifs tels que symbolique le rythme le mouvement et l'expression du corps, l'ancrage dans le milieu l'espace, la durée le temps qui font qu'elle constitue un instrument de repère spatio-temporel, socio-culturel.

Les comportements des lutteurs face à leur patrimoine fait que les enjeux identitaires paraissent d'une autre nature. Le développement de la lutte et l'engouement pour celle-ci suscite des interrogations et tendent à aller contre une renaissance centrée sur les cultures ancestrales.

Aujourd'hui vers une déperdition de l'identité culturelle du « tuus » avec le développement de la lutte la prolifération des écuries de lutte. On note une démythification ethnique. Les écuries de luttes, sont peuplées par rapport à une origine territoriale, ethnique sont devenues de nos jours un véritable melting-pot.

Ce brassage ethnique favorise l'interculturalité montre des limites aujourd'hui. Les « baak » et « tuus » qui permettaient d'identifier un lutteur se font de plus en plus rares et certains lutteurs s'identifient par rapport au rythme des danses de clips « mbalakh » qui sont à la mode dans le paysage musical. Maintenant ce que l'on voit c'est de la chorégraphie après des répétitions mais n'empêche il y'a eu des lutteurs qui gardent toujours leur rythme de « tuus » traditionnels, c'est le cas des sérères.

En ce qui concerne la durée du temps de « Tuus » les lutteurs disent que le temps ne suffit pas on doit les laisser s'exprimer car pour ces derniers la prestation de cette danse est très importante ce qui fait qu'ils ont besoin de faire du bon « Bakou » pour bien entrer dans le combat.

De ce qui fait que le CNG doit revoir ce temps pour permettre aux lutteurs de faire leurs « Tuss» comme il de coutume, car les amateurs prennent du plaisir à regarder les lutteurs exécuter ces pas de danse du fait de la création de spectacle dont la lutte apporte.

III.2.3 Le CNG doit revoir sa communication

Comme la plus part de nos interlocuteurs nous l'ont dit lors des modifications du règlement de la lutte avec frappe le CNG n'inclut pas les acteurs de la lutte ou même ne demande pas leurs avis, pour avoir certaines informations. Ces acteurs de la lutte ne se sentent pas concerner dans la prise de décision des administratifs du CNG, du fait qu'ils ne reçoivent que des circulaires portant sur les dernières modifications ce qui est anormal pour eux.

Le CNG pour une bonne prise de décision lors des prochaines modifications du règlement dans l'intérêt de tout le monde devrait convoquer tous les composantes de la lutte autour d'une même table pour discuter et trouver des solutions et même organiser des journées de réflexion si possible à la fin de chaque saison de lutte. Ce qui est nécessaire pour faire de bonnes réformes dans la lutte car le CNG ne doit pas prendre à la légère l'avis des composantes de la lutte sinon tout ce qu'il prendra comme décision sera toujours réfuté, mais s'il ouvre ses portes et accepte de dialoguer, ils trouveront ensemble un consensus il n'y aura pas de critique au contraire il va en bénéficier et les autres se sentiront à l'aise et il y aura moins d'incompréhension et de mal entendu.

III.2.4. L'aire de combat est trop petite

Les amateurs demandent de revoir l'aire de combat, car pour eux c'est trop petite, dans le passé l'aire était très grande elle n'était pas délimitée, mais avec l'évolution de la lutte et les réglementations, on a mis des barrières et maintenant ce sont des sacs de sable tout au tour pour la délimitation de cette aire.

Pour ces amateurs c'est cette délimitation très petite qui est à l'origine d'arrêts des combats et des sanctions, car pour faire des actions les lutteurs ont besoin de faire des déplacements, et à chaque fois que ces derniers s'approchent des sacs des sables les arbitres sont obligés d'arrêter le combat et de rappeler les lutteurs au

milieu et durant ces accrochages les lutteurs pouvaient faire des actions qui pouvaient aboutir à des chutes.

En effet pour les amateurs l'aire de combat est petite, elle est à l'origine de certains litiges et d'erreurs d'arbitrage surtout en ce concerne le règlement qui dit que quand une action est entamée à l'intérieur de l'aire de combat et quelle finit en dehors est considérée une chute il n'y a rien à dire la dessus et ceci est contradictoire au point de règlement qui dit que si les lutteurs qui combattent sont près des sacs de sable il faut que l'arbitre arrête le combat et c'est ce qui conduit les arbitres à commettre des erreurs de jugement on l'a vu lors du combat d'Amanekh contre Lac Rose de cette saison.

En plus pour les amateurs ce n'est pas facile de lutter sur une bâche ou il y a du sable car l'épaisseur n'est pas très trop haute et ceci peut être source de glissade si le sable est trop mouillé c'est difficile pour le lutteur de rester sur ses appuis.

CHAPITRE IV: PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE IV : PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La lutte sénégalaise intègre des coups d'où son nom lutte avec frappe, elle est aujourd'hui beaucoup plus réglementée pour une bonne pratique car elle a évolué.

Aujourd'hui c'est une discipline professionnelle qui génère beaucoup d'argent du fait qu'elle est un facteur de développement socio-économique.

Elle rencontre beaucoup de litiges de divergence et de délaissement de certaines valeurs culturelles, ce qui nous pousse à donner quelques propositions dans le but de mieux structurer de gérer, de promouvoir et de développer la lutte avec frappe pour une bonne pratique.

D'abord il faudrait que les administratifs du CNG lorsqu'ils modifient le règlement ou apportent des changements dans les textes du règlement de la lutte avec frappe demandent l'opinion des lutteurs en activité et des anciennes gloires de la lutte car ce sont eux les athlètes qui compétissent, ils doivent pouvoir donner leurs avis et on pense que la concertation entre le CNG et ces derniers peut aboutir à de bons résultats.

Ensuite il faudrait revoir à la baisse les 25000 F ou demander une somme par catégorie de lutteurs la somme que doivent verser le lutteur auprès du CNG pour l'introduction d'un recours, car les lutteurs n'ont pas le même cachet de lutte, par exemple si un des lutteurs des combats préliminaires a 25000F de reliquat qui lui reste, s'il a un recours à faire auprès du CNG, après consultation et visionnage de la vidéo du combat qu'il gagne ou pas après le recours, il ne lui restera rien car son reliquat a servi pour le dépôt du recours et de ce fait il ne pourra pas en bénéficier car à la fin il n'y aura pas de retombée financière après le combat et ceci porte préjudice à ces lutteurs de cette catégorie. De ce fait le CNG doit prendre en compte cette situation.

De même aussi le CNG doit s'activer pour la reconstruction d'une arène nationale car les lutteurs ont besoin de lutter sur un terrain sableuse, comme nous le voyons les bains mystiques sont contrôlés du fait qu'il y a trop d'eau dans l'aire de compétition, ceci peut être source de glissade car l'épaisseur du sable sur les bâches n'est pas très haute. En plus les combats sont organisés sur des terrains de football

gazonnés ou synthétiques ce qui fait qu'il y a beaucoup d'interdits du fait de la spécifié de ces terrains. Ce qui ne favorise pas certaines pratiques culturelles qui ont tendance à disparaître. Si le monde de la lutte a sa propre arène nationale l'argent qui allait dans la location des stades va directement dans les fonds du CNG.

Le CNG doit revoir la circonférence de l'aire de combat pour parce qu'elle est étroite et en plus la majeure partie des combats se terminent en dehors des sacs qui délimitent l'aire de combat et ceci est source de litige, car il y a beaucoup de contestation.

Le CNG et les lutteurs doivent veiller sur la chorégraphie des « tuus » et des « Baaks » des lutteurs car la majorité de ces chorégraphies sont prises dans les clips « Mbalakh » qui ne durent pas dans le temps car elles sont périodiques.

Ceci ne reflète pas notre culture.

Pour la résolution des litiges le CNG doit introduire le vidéo arbitrage pour les combats télévisés, les amateurs n'aiment pas que les combats se terminent sur des litiges. Avec l'avancement de la technologie audio visuelle ce serait mieux de visionner les images avant de donner le verdict. On devrait avoir un arbitre assistant auprès de la télévision qui diffuse le combat en direct pour s'assurer de la clarté des chutes.

CONCLUSION

CONCLUSION

Notre étude a porté sur la préservation des valeurs culturelles et sur les modifications du règlement de la lutte.

L'enquête auprès des différents acteurs de la lutte (managers, lutteurs, administratifs du CNG, arbitres, entraîneurs, amateurs, promoteurs), nous a permis de dégager la perception, les avis et les attitudes sur la préservation de nos valeurs culturelle et sur les modifications sur le règlement.

Concernant la préservation des valeurs culturelles la majorité de nos interlocuteurs ont déploré la manière dont les lutteurs effectuent leur « bakku ». Ils acceptent qu'il y ait du spectacle, mais l'originalité du « bakku » n'est pas visible.

Leurs danses sont périodiques, ce qui fait ce qui fait que les chorégraphies des lutteurs changent en fonction des clips « mbalakh » qui sont à la mode.

Ceci peut trouver son explication, le fait que les lutteurs ont tendance à suivre la mode, jusqu'à oublier le vrai sens de leurs rituels, rien que pour faire plaisir à leurs fans clubs.

Il va falloir que les lutteurs prennent conscience de la manière dont ils effectuent leurs cérémonials.

A propos des modifications qui sont faites sur le règlement de la lutte, on peut dire que la majorité de nos interlocuteurs ont un bon niveau de connaissance. Mais ce qu'ils déplorent c'est le fait que, quand le CNG apporte des modifications on ne leur demande pas leurs avis.

Pour ce qui est des litiges nos interlocuteurs indexent les arbitres, car ils ont une part de responsabilité.

La lutte est une activité culturelle et sportive qui a besoin d'une évolution. Elle a un aspect culturel que nous devons conserver dans un environnement social, un système symbolique, un système de valeur, un système de représentation. Ce qui fait que nous devons allier l'évolution de la lutte avec frappe et ses enjeux tout en préservant nos valeurs culturelles.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- **CONFESJES** – Manuel de lutte africaine Tome 2- Secrétariat Général
- **GARAUDY R. (1973)** Danser sa vie Paris Edition du Seuil.
- **MOYSET René** : Initiation à la boxe, édition Bornemann, Paris, 1982.

o MEMOIRES

- **BIDIAR. I** : (1990) lutte traditionnelle avec frappe à Dakar : Quelles perspectives. Mémoire de maîtrise en STAPS-INSEPS DAKAR.
- **COLY Khalifa** : Lutte traditionnelle avec frappe : conséquence des nouvelles modifications du règlement de la saison 2007-2008. Mémoire de maîtrise en STAPS
- **FAYE Victor** (1984) lutte traditionnelle, son importance, sa signification en fonction des ethos et des habitus ethnique au Sénégal. Mémoire de maitrise en STAPS-INSEPS (Page 7). Mémoire de maîtrise en STAPS
- **GUEYE M.** Lutte traditionnelle sérère à Joal Fadiouth : étude des règles des techniques pour une meilleure contribution à son développement 2004-2005. Mémoire de maîtrise en STAPS
- **NDOUR C.T.** : Connaissances théoriques minimale en lutte 1997. Mémoire de maîtrise en STAPS.
- **SENGHOR J.P.** : Evolution des savoirs et pratiques de référence de la lutte traditionnelle sénégalaise : problématique des modifications du règlement de la lutte avec frappe de 1996 à 2006. Mémoire de maîtrise en STAPS.

DOCUMENTS

Circulaire de la saison 2011-2012

DJITE M (1986) Les pratiques corporelles traditionnelles au Sénégal. Acte du colloque de Sally Portudal. Revue Ethiopique. Dakar Pages 175-190

Dictionnaire Universel deuxième édition Paris Edicef, 1998 (Page 1012)

Dictionnaire Encarta 2009

Document règlement de la lutte avec frappe du CNGL de 2008

NDIAYE Théodore : Colloque sur la lutte traditionnelle Sérére INSEPS Dakar

ANNEXES

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Macodou Sarr

Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 773093210

Année Académique 2011 /2012

Le guide d'entretien entre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise en STAPS.

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES ADMINISTRATIFS DU CNG

Questions liées au Niveau de Connaissance du Règlement

1. Quand est ce que le règlement a été modifié pour la dernière fois ?
2. Comment percevez- vous les modifications observées au cours de ces cinq (5) dernières années ?
3. Sur quoi portent ses modifications ?
4. Quand est-ce qu'il y a verdict ?
5. Qu'est ce qui entraîne d'au moins de la rétention de 25% du reliquat du cachet du fautif?

Questions liées à L'Influence du Règlement

1. Selon vous est-ce que le règlement et ses modifications ont une influence sur les valeurs culturelles ?
2. Si oui les quelles ?
3. Est-ce que le spectacle est assuré ?
4. Etes- vous satisfait de l'organisation des combats ?
5. Est-ce que les lutteurs ont assez de temps pour faire leurs rituels ?

Questions liées au Verdict et aux Litiges

1. Comment appréciez-vous la position des quatre appuis sur le verdict ?
2. En cas d'erreur d'arbitrage que doit être la position du CNGL ?
3. Qu'est ce qui est à l' origine des litiges ?
4. Connaissez-vous des cas de litiges ?
Si oui citez-moi deux (2) cas ?
5. Pensez-vous que le verdict donné par le CNG de lutte peut résoudre les litiges

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Macodou Sarr, Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 773093210

Année Académique 2011 /2012

Le guide d'entretien entre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise en STAPS.

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES AMATEURS

Questions liées au Niveau de Connaissance du Règlement

1. Quand est ce que le règlement a été modifié pour la dernière fois ?
2. Comment percevez- vous les modifications observées au cours de ces cinq (5) dernières années ?
3. Sur quoi portent ses modifications ?
4. Quand est-ce qu'il y a verdict ?
5. Qu'est ce qui entraine la rétention d'au moins de 25% du reliquat du fautif?

Questions liées à Influence du Règlement

1. Selon vous est-ce que le règlement et ses modifications ont une influence sur les valeurs culturelles ?
2. Si oui les quelles ?
3. Est-ce que le spectacle est assuré ?
4. Etes- vous satisfait de l'organisation des combats ?
5. Est-ce que les lutteurs ont assez de temps pour faire leurs rituels ?

Questions liées au Verdict aux Litiges

1. Comment appréciez-vous la position des quatre appuis sur le verdict ?
2. En cas d'erreur d'arbitrage que doit être la position du CNGL ?
3. Qu'est-ce qui à l' origine des litiges ?
4. Connaissez-vous des cas de litiges ?
Si oui citez-moi deux (2) cas ?

5. Pensez-vous que le verdict donné par le CNG de lutte peut résoudre les litiges ?

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

**INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)**

Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Macodou Sarr Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 773093210

Année Académique 2011 /2012

Le guide d'entretien entre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise en STAPS.

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES ARBITRES

Questions liées à la Formation et L'Organisation des arbitres

1. Comment êtes-vous formés ?
2. Quel est votre niveau de pratique et d'expertise ?
3. Comment est composé un comité arbitral ?
4. Comment vous vous concertez en cas de litige ?

Questions liées au Niveau de Connaissance du Règlement

1. Quand est ce que le règlement a été modifié pour la dernière fois ?
2. Comment percevez- vous les modifications observées à la cour de ces cinq (5) dernières années ?
3. Sur quoi portent ses modifications ?
4. Quand est-ce qu'il y a verdict ?
5. Qu'est ce qui entraînent la rétention d'au moins 25% du reliquat du cachet du fautif ?

Questions liées au Verdict et aux Litiges

1. Comment appréciez-vous la position des quatre appuis sur le verdict ?
2. Est- ce que vous pouvez vous tromper sur le verdict ?
3. Qu'est-ce qui est à l' origine des litiges ?
4. Connaissez-vous des cas de litiges ?
Si oui citez-moi deux (2) cas ?

5. Pensez-vous que le verdict donné par le CNG de lutte peut résoudre les litiges ?

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

**INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)**

Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Macodou Sarr Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 773093210

Année Académique 2011 /2012

Le guide d'entretien entre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise en STAPS.

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES LUTTEURS

Questions liées au Niveau de Connaissance du Règlement

1. Quand est ce que le règlement a été modifié pour la dernière fois ?
2. Comment percevez- vous les modifications observées au cours de ces cinq (5) dernières années ?
3. Sur quoi portent ses modifications ?
4. Quand est-ce qu'il y a verdict ?
5. Qu'est-ce qui entraîne de la rétention d'au moins 25% du reliquat du cachet du fautif ?

Questions liées à L'Influence du Règlement

1. Est-ce que les lutteurs ont des problèmes d'adaptation ?
2. Est-ce que la technique du lutteur est influencée ?
3. Est-ce que le lutteur doit changer sa méthode d'entraînement ?
4. Est-ce que le lutteur doit recourir à d'autres techniques de sport de combat ?

Questions liées au Verdict et aux Litiges

1. Comment appréciez-vous la position des quatre appuis sur le verdict ?
2. En cas d'erreur d'arbitrage que doit être la position du CNGL ?
3. Qu'est ce qui est à l' origine des litiges ?
4. Connaissez-vous des cas de litiges ?
5. Si oui citez-moi deux (2) cas ?

6. Pensez-vous que le verdict donné par le CNG de lutte peut résoudre les litiges ?

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

**INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)**

Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Macodou Sarr Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 773093210

Année Académique 2011 /2012

Le guide d'entretien entre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise en STAPS.

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES ENTRAINEURS

Questions liées au Niveau de Connaissance du Règlement

1. Quand est ce que le règlement a été modifié pour la dernière fois ?
2. Comment percevez- vous les modifications observées au cours de ces cinq (5) dernières années ?
3. Sur quoi portent ses modifications ?
4. Quand est-ce qu'il y a verdict ?
5. Qu'est ce qui est à l'origine la rétention d'au moins 25% du reliquat du cachet du fautif ?

Questions liées a L'Influence du Règlement

1. Est-ce que les lutteurs ont des problèmes d'adaptation ?
2. Est-ce que la technique du lutteur est influencée ?
3. Est-ce que vous devez changer sa méthode d'entraînement ?
4. Est-ce que vous avez recours à d'autres techniques de sport de combat ?
5. Est-ce que vous avez assez de temps pour faire vos rituels ?

Questions liées au Verdict et aux Litiges

1. Comment appréciez-vous la position des quatre appuis sur le verdict ?
2. En cas d'erreur d'arbitrage que doit être la position du CNGL?
3. Qu'est- ce qui est à l' origine des litiges ?
4. Connaissez-vous des cas de litiges ?

Si oui citez-moi deux (2) cas ?

5. Pensez-vous que le verdict donné par le CNG de lutte peut résoudre les litiges ?

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

**INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)**

Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Macodou Sarr Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 773093210

Année Académique 2011 /2012

Le guide d'entretien entre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise en STAPS.

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES MANAGERS

Questions liées au Niveau de Connaissance du Règlement

1. Quand est ce que le règlement a été modifié pour la dernière fois ?
2. Comment percevez- vous les modifications observées au cours de ces cinq (5) dernières années ?
3. Sur quoi portent ses modifications ?
4. Quand est-ce qu'il y a verdict ?
5. Qu'est ce qui entraînent la rétention d'au moins 25% du reliquat du cachet du fautif ?

Questions liées à L'Influence du Règlement

1. Selon vous est-ce que le règlement et ses modifications ont une influence sur les valeurs culturelles ?
2. Si oui les quelles ?
3. Est-ce que le spectacle est assuré ?
4. Etes- vous satisfait de l'organisation des combats ?
5. Est-ce que les lutteurs ont assez de temps pour faire leurs rituels ?

Questions liées au Verdict et aux Litiges

1. Comment appréciez-vous la position des quatre appuis sur le verdict ?
2. En cas d'erreur d'arbitrage que doit être la position du CNGL?
3. Qu'est- ce qui est à l' origine des litiges ?
4. Connaissez-vous des cas de litiges ?

Si oui citez-moi deux (2) cas ?

5. Pensez-vous que le verdict donné par le CNG de lutte peut résoudre les litiges ?

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
(INSEPS)

Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Macodou Sarr Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 773093210

Année Académique 2011 /2012

Le guide d'entretien entre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise en STAPS.

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES PROMOTEURS

Questions liées au Niveau de Connaissance du Règlement

1. Quand est ce que le règlement a été modifié pour la dernière fois ?
2. Comment percevez- vous les modifications observées au cours de ces cinq (5) dernières années ?
3. Sur quoi portent ses modifications ?
4. Quand est-ce qu'il y a verdict ?
5. Qu'est ce qui entraînent la rétention d'au moins 25% du reliquat du cachet du fautif ?

Questions liées à L'Influence du Règlement

1. Selon vous est-ce que le règlement et ses modifications ont une influence sur les valeurs culturelles ?
2. Si oui les quelles ?
3. Est-ce que le spectacle est assuré ?
4. Etes- vous satisfait de l'organisation des combats ?
5. Est-ce que les lutteurs ont assez de temps pour faire leurs rituels ?

Questions liées au Verdict et aux Litiges

1. Comment appréciez-vous la position des quatre appuis sur le verdict ?
2. En cas d'erreur d'arbitrage que doit être la position du CNGL
3. Qu'est ce qui est à l' origine des litiges ?
4. Connaissez-vous des cas de litiges ?

Si oui citez-moi deux (2) cas ?

5. Pensez-vous que le verdict donné par le CNG de lutte peut résoudre les litiges ?